



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6095^e séance

Vendredi 20 mars 2009, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Shalgham	(Jamahiriya arabe libyenne)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Ripert
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Turquie	M. İlkin
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2009/132)

Rapport du Secrétaire général soumis en application de la résolution
1846 (2008) du Conseil de sécurité (S/2009/146)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2009/132)

Rapport du Secrétaire général soumis en application de la résolution 1846 (2008) du Conseil de sécurité (S/2009/146)

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Malaisie, de la Norvège, de la République tchèque et de la Somalie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Mohamed Abdullahi Omaar, Ministre des affaires étrangères du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie.

Sur l'invitation du Président, M. Omaar (Somalie) prend place à la table du Conseil : les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie; S. E. M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine; et S. E. M. Samir Hosni, Directeur de l'administration africaine et de la coopération arabo-africaine de la Ligue des États arabes.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2009/132). Les membres du Conseil sont également saisis du rapport du Secrétaire général soumis en application de la résolution 1846 (2008) du Conseil de sécurité (S/2009/146).

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de S. E. M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie. Je lui donne la parole.

M. Ould Abdallah (*parle en anglais*) : Mon exposé vise à présenter les prochaines phases de la mise en œuvre de l'accord de Djibouti, processus en cours, et à expliquer comment j'envisage la longue marche de la Somalie vers la normalité. Je voudrais tout d'abord faire quelques observations, puis définir l'importance des liens entre la gouvernance, la sécurité et le développement et, enfin, examiner la meilleure manière de tirer parti des cent premiers jours de ce nouveau Gouvernement.

Quelques observations : pendant des années, la situation en Somalie a représenté une menace pour son peuple, du fait des affrontements armés continus et de l'anarchie qui en découlait, ainsi qu'une menace pour ses voisins, en raison de l'insécurité frontalière et de la traite des êtres humains, ainsi que du trafic d'armes et de stupéfiants. Un État vulnérable a rendu toute la région vulnérable. Enfin, la Somalie a représenté une menace pour la communauté internationale, avec ses mouvements migratoires irréguliers croissants, les drogues dures, le terrorisme et la piraterie qui ont leur origine dans le pays.

Pour faire face aux complexités somaliennes, il faut maintenant définir un nouveau paradigme reposant sur les liens existant entre la gouvernance, la sécurité et le développement. Si l'élite somalienne – les dirigeants militaires, religieux et du monde des affaires, mais également les anciens et les intellectuels – est responsable en premier lieu de l'effondrement de sa nation, la communauté internationale ne peut pas se dérober à ses propres responsabilités. Aujourd'hui, nous devons tous, les Somaliens et la communauté internationale, déployer

des efforts pour rallier les cœurs et les esprits des uns et des autres. Les Somaliens doivent trouver une manière de s'extirper de ce piège, ce à quoi nous devons les aider.

De toute évidence, il n'y a pas de possibilité de relèvement et de reconstruction à grande échelle si la situation intérieure demeure très instable. Dans le même temps, en l'absence d'investissements de base dans le développement – créer des emplois pour les jeunes et les femmes et rénover des quartiers –, la criminalité continuera de fleurir et la sécurité ne s'améliorera pas.

Une stratégie assortie d'objectifs réalisables devrait aider à stabiliser le pays. Pendant les 100 prochains jours, ces objectifs doivent se limiter à la création d'emplois, la rénovation de l'infrastructure et l'assistance humanitaire. De nombreux jeunes sont toujours prêts à participer à des affrontements violents. Un grand nombre de ces extrémistes, qui commettent des meurtres sous différentes bannières, se soucient généralement beaucoup plus de leur part de revenu que d'idéologie. Il y a beaucoup de manières illégitimes de faire des petits et grands profits à l'intérieur et à partir de la Somalie. Comment pouvons-nous convaincre les assoiffés de gain et les perturbateurs que la paix sera plus profitable?

Une aide à la gouvernance, à la sécurité et au développement doit être fournie dans le même temps. De nombreuses ressources sont mises à la disposition de la Somalie, mais le grand problème est de les décaisser efficacement et en temps utile. Il convient de faire face à cette question de manière urgente. Toutefois, l'appui à la Somalie ne devrait pas concerner uniquement la communauté internationale. Le pays a la plus longue côte d'Afrique – 2 300 kilomètres – dotée de riches ressources halieutiques et des gisements d'hydrocarbures prometteurs. Point encore plus important, le pays dispose d'une communauté commerçante extraordinairement entreprenante et sa diaspora envoie plus d'un milliard de dollars au pays chaque année. Ces avantages doivent être mobilisés au service de la paix, de la reconstruction et du développement – pas de la destruction. Il est contraire au patriotisme d'établir, ces 20 dernières années, un climat d'insécurité dans le pays et d'exposer maintenant les jeunes de la diaspora à des activités terroristes et aux soupçons dans leur nouvelle patrie.

Lors de ma première déclaration devant ce Conseil le 17 décembre 2007 (voir S/PV.5805), j'ai proposé trois lignes d'action possibles à l'ONU en Somalie, à savoir la politique du statu quo; un retrait total du pays; et des initiatives politique, sécuritaire et de développement conjuguées et simultanées. L'accord de Djibouti est le fruit de cette dernière stratégie. La Somalie s'est éloignée du bord du gouffre. À cet égard, je tiens à exprimer tous mes remerciements à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), à l'Union africaine, à la Ligue des États arabes, à l'Organisation de la Conférence islamique, à l'Union européenne, à la Commission européenne, à la Norvège, aux États-Unis, à Djibouti et au Kenya, pour n'en mentionner que quelques-uns, ainsi qu'aux membres permanents du Conseil de sécurité, pour l'appui qu'ils m'ont apporté. Les membres du Groupe de contact international sur la Somalie, dont j'assume la présidence, ont fait la preuve de leur engagement en faveur de la stabilité en Somalie.

Aujourd'hui, nous avons besoin d'un programme d'assistance de 100 jours. La légitimité de l'État est établie et la légalité des nouvelles institutions est reconnue aux plans régional et international et, en fait, par la grande majorité des Somaliens. Le Président du pays, le Président du Parlement, le Premier Ministre, le Cabinet et le Parlement sont tous rentrés à Mogadiscio, ce qui est bien mieux qu'à l'époque où ils opéraient tous en dehors de la capitale. Récemment, décrivant la Somalie, *The Economist* déclarait qu'il y avait une lueur d'espoir, voire une chance pour le pays de prendre un nouveau départ.

Cette nouvelle détermination est une invitation à la communauté internationale pour qu'elle appuie les progrès réalisés par des actions concrètes, dont, premièrement, un soutien immédiat aux nouvelles autorités; deuxièmement une assistance diplomatique et financière immédiate à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM); troisièmement, un acheminement transparent et sans entrave de l'aide humanitaire; quatrièmement, la question des personnes inscrites sur la liste de sanctions du Conseil de sécurité; cinquièmement, l'impunité; et enfin, la piraterie au large des côtes somaliennes.

Nous devons désormais aider les Somaliens à recouvrer l'avenir de leur pays. La nouvelle Administration jouit d'une légitimité convaincante et est reconnue au niveau international par l'IGAD, l'Union africaine, l'Union européenne, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique

et l'ONU. Il existe donc une obligation de respecter ces nouvelles autorités, de coopérer avec elles, et de ne pas nuire à leurs institutions et à leur crédibilité. Elles doivent être consultées sur toutes les actions politiques, économiques et humanitaires concernant leur pays, en être informées et y être associées. Cette nouvelle approche devrait mettre un terme aux malentendus qui existaient par le passé entre certains membres de la communauté internationale et le Gouvernement central de la Somalie. Le nouveau Gouvernement doit également être mis au courant des avoirs du pays déposés dans un certain nombre de banques étrangères ou dans des comptes gérés par des organisations internationales.

Deuxièmement, en attendant la mobilisation d'un financement crédible pour l'AMISOM, les contingents africains courageux et dévoués et leurs pays d'origine méritent de se voir accorder immédiatement une reconnaissance diplomatique et une aide financière. Dans ce contexte, j'espère que la conférence en faveur de la mobilisation de ressources pour l'AMISOM et les forces somaliennes, organisée en coopération avec l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Union européenne et l'ONU en application de la résolution 1863 (2009), sera fructueuse. Le Secrétaire général doit présenter un rapport pour une opération de maintien de la paix des Nations Unies avant que le Conseil ne prenne une décision en juin. Le processus de planification intégrée relatif aux recommandations du Secrétaire général se poursuit.

Troisièmement, après deux décennies d'affrontements armés, l'assistance humanitaire est plus que jamais nécessaire. Bien que les besoins soient immenses, la Somalie ne doit pas être considérée comme un cas purement humanitaire. Parler d'une situation d'urgence de 20 ans est quelque peu contradictoire. Il faut en faire davantage, en particulier sur les plans politique et diplomatique, pour trouver une solution durable. Si l'aide humanitaire doit être fournie en coopération et en consultation étroites avec le Gouvernement légitime, elle ne doit pas et ne peut pas servir d'instrument politique à quelque partie que ce soit, qu'il s'agisse du Gouvernement, de l'opposition ou d'autres.

Quatrièmement, l'année dernière, un Somalien a été radié de la liste du Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban. Je crois que cela vaudrait pour d'autres une fois qu'ils auront démontré leur volonté sincère de favoriser le retour de la paix et de la stabilité

dans leur pays d'origine en coupant tout lien avec des groupes radicaux.

Enfin, l'Accord de Djibouti assure l'avenir de la justice et de la réconciliation. L'impunité perpétue la violence. Le pays doit s'attaquer aux crimes contre l'humanité et aux crimes de guerre commis par des Somaliens contre des Somaliens. Une commission vérité et réconciliation pourrait être mise en place, et le Conseil de sécurité pourrait également examiner le problème par le biais d'une commission d'enquête.

Pour ce qui est de la piraterie, il s'agit avant tout d'un commerce rentable. Ce phénomène est en rapport avec la faillite de l'État sur le terrain et constitue son extension en mer. Il faut y remédier avec force afin d'assurer la sécurité des voies commerciales maritimes. En appelant l'attention sur la situation de la Somalie, la présence navale internationale est une manifestation de solidarité à l'égard du pays et de toute la région. En fait, lutter contre la piraterie, c'est également lutter contre un grand nombre d'activités criminelles – pêche illégale, déversement de déchets et trafic de personnes et de stupéfiants. En même temps, il faut consolider la coopération afin de savoir d'où proviennent les ressources financières des pirates. Au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, c'est ce que nous prévoyons de faire avec nos collègues de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Enfin, bien qu'il faille respecter la souveraineté et les intérêts nationaux de la Somalie, rien ne saurait justifier les actes de piraterie commis par des particuliers ou par des groupes.

Enfin, en raison du scepticisme ancien et des habitudes bien ancrées, la lutte pour la paix sera une entreprise de longue haleine. C'est pourquoi la première priorité de la Somalie est de libérer le programme de paix somalien détourné et tenu en otage depuis si longtemps. Il me semble qu'avec l'Accord de Djibouti, le pays a franchi une étape. Il est sur la bonne voie. Le prix d'un retour au conflit est trop élevé pour la Somalie, pour la région et, en fait, pour la communauté internationale.

Le Président (parle en arabe) : Je remercie M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, pour son exposé et son rapport détaillé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohamed Abdullahi Omaar, Ministre des affaires étrangères du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie.

M. Omaar (Somalie) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de pouvoir faire état des faits nouveaux survenus récemment et des progrès considérables réalisés par le Gouvernement du Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed et du Premier Ministre Abdirashid Ali Sharmarke. Toutefois, je tiens d'abord à remercier le Conseil, les États Membres, les gouvernements, le Secrétaire général et tout le système des Nations Unies de l'aide qu'ils ont bien voulu accorder à la Somalie et à son peuple au cours des 18 dernières années. Leur appui et celui de la communauté internationale a été crucial pour les efforts qui ont été déployés en faveur de la paix en Somalie. Nous reconnaissons ces efforts et nous y sommes sensibles, et nous souhaitons aujourd'hui établir un partenariat avec tous ces acteurs pour rétablir les institutions publiques et appliquer l'état de droit.

Comme le Conseil le sait, le processus de paix de Djibouti a fourni une base solide à un Gouvernement d'unité nationale, avec l'élection de notre nouveau Président le 30 janvier, et la nomination par ce dernier du Premier Ministre le 13 février. Il y a un mois aujourd'hui, le Premier Ministre annonçait la formation d'un nouveau Cabinet, qui a prêté serment le 21 février et s'est vu accorder le même jour un mandat pratiquement unanime par le Parlement. En une semaine, le Président, le Premier Ministre, le Gouvernement et le Parlement sont tous rentrés en Somalie et ont occupé le siège du gouvernement d'une manière permanente avec le quorum requis et la première réunion du gouvernement a eu lieu le 28 février. L'occupation du siège du gouvernement est permanente et irréversible et le Gouvernement dirige pleinement les affaires de l'État depuis Mogadiscio.

Notre politique prioritaire est et restera l'instauration de la paix et de la sécurité en Somalie. Cela ne peut être fait que grâce au dialogue, à la négociation, à la volonté de parvenir à un compromis et à la réconciliation. Le peuple somalien et la communauté internationale ont payé le prix fort pour atteindre ce stade que nous considérons comme étant l'heure de vérité. Nous, en tant que Gouvernement, et nos partenaires de la communauté internationale, avons désormais la responsabilité et l'occasion de réaliser ce qui nous échappe depuis 18 ans.

Au cours de ses quatre dernières semaines de fonctionnement, le Gouvernement a pris cinq mesures essentielles pour jeter les bases de son programme de paix et de réconciliation.

La première était d'occuper immédiatement et d'une manière irréversible le siège du gouvernement dans la capitale, Mogadiscio.

La deuxième était d'intégrer les forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie au sein de la force de sécurité commune. Cette mesure a été couronnée de succès et a été efficace dans la reconstitution des forces de sécurité nationales qui sont cruciales pour instaurer la paix et la sécurité dans le pays et sont une façon de parvenir à la réconciliation au sein du secteur prioritaire des institutions étatiques.

La troisième était de mobiliser de plus en plus le peuple somalien pour qu'il appuie le processus de paix. Cette mobilisation et cette motivation au sein des principales parties prenantes, notamment les commerçants et les hommes d'affaires, les chefs de clan, les chefs religieux, les femmes et les jeunes, ont pris un tel essor que le processus de paix appartient désormais, en réalité, à tous et est soutenu et défendu aussi bien par le peuple somalien que par les communautés elles-mêmes.

Notre quatrième initiative était de rétablir l'autorité de l'État et la primauté du droit dans l'économie. Cela a commencé par la prise par l'État des pleins pouvoirs sur le port et l'aéroport de Mogadiscio qui sont respectivement le port maritime et l'aéroport principal en Somalie. Les deux entités ont été restructurées et dotées de nouvelles administrations et des procédures de fonctionnement aux normes internationales. Ils représentent deux nouvelles sources de revenu pour le Gouvernement et nous comptons les développer et les renforcer.

Notre cinquième initiative, la plus récente, était de rétablir le dialogue avec la communauté internationale grâce au Groupe de contact international sur la Somalie, à la Ligue des États arabes et l'Union africaine et grâce aux pourparlers bilatéraux dans la sous-région avec le Kenya, le Burundi, l'Ouganda et le Rwanda, que nous avons entamés après des visites présidentielles dans ces pays au cours des 10 derniers jours.

La nécessité d'instaurer la paix et la volonté de liberté pour y parvenir ont montré que, en fin de compte, la voix et la volonté de notre peuple devaient prévaloir. Cela était inévitable en Somalie tout comme cela a été le cas dans l'histoire du monde. Aujourd'hui, en Somalie, il n'y a plus de seigneurs de guerre; il n'y a plus de guerres de clans; il n'y a plus de groupes

politiques qui prennent le pays en otage. Cependant, certains refusent toujours de saisir cette offre de paix et de dialogue, alors même que nous avons reconfirmé que la charia était la source du droit, comme c'était le cas du temps de la Charte du Gouvernement fédéral de transition et qu'elle le demeurera dans la proposition de Constitution que nous préparons actuellement. Cependant, nous restons prêts à négocier avec eux, mais nous ne le ferons qu'autour d'une table. Les armes doivent être mises de côté.

Nous avons établi nos objectifs et leur avons consacré tous nos efforts lors des 100 premiers jours. Le peuple somalien a prouvé sa volonté de parvenir à la paix et, en tant que Gouvernement, il nous appartient d'être crédibles, cohérents et compétents dans notre gouvernance. Celle-ci ne peut être renforcée qu'avec le partenariat et la collaboration de la communauté internationale. La société des États qui est représentée à l'ONU doit tourner la page du passé et des désillusions. Nous sommes à un moment historique et nous ne pouvons nous permettre d'échouer. Nous vous demandons donc, à vous, Gouvernements Membres de l'ONU et aux autres institutions multilatérales, d'appuyer le Gouvernement grâce à des mesures urgentes et immédiates dans les domaines suivants.

Le premier domaine est la stabilisation de la sécurité. La stratégie de sécurité et de maintien de la paix du Gouvernement repose sur les deux piliers de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et de la force de sécurité commune du Gouvernement. En ce qui concerne l'AMISOM, nous avons demandé au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et aux Gouvernements du Burundi et de l'Ouganda d'envoyer en Somalie trois bataillons supplémentaires de toute urgence. Ceci doit être fait immédiatement avec de meilleurs équipements et un meilleur appui logistique et sanitaire.

En ce qui concerne la force de sécurité commune, elle ne dispose pas pour l'instant des fonds, des ressources ni des équipements nécessaires. Néanmoins, elle est le partenaire principal de l'AMISOM en matière de maintien de la paix. Sans une force de sécurité commune opérationnelle du côté somalien, l'AMISOM et la mission de maintien de la paix seront gênées dans leur travail par l'absence d'une force partenaire nationale qui assumera, en temps voulu, la responsabilité en matière de sécurité et de stabilité.

En ce qui concerne la force de maintien de la paix des Nations Unies, nous saluons et appuyons la

détermination de mettre en place une telle force pour la Somalie et nous confirmons qu'un nombre important des conditions minimales énoncées dans le rapport du Secrétaire général (S/2009/132) sont déjà remplies.

En ce qui concerne la conférence sur les annonces de contributions prévue pour le 22 avril, il faut avant tout apporter des ressources au secteur de la sécurité dans son ensemble, comme cela a été précisé auparavant. Sans de telles ressources, on ne pourra pas montrer l'autorité de l'État et de l'état de droit d'une manière efficace et visible et on ne pourra pas assurer la paix.

Enfin, en ce qui concerne l'embargo sur les armes dans le secteur de la sécurité, si l'on veut que la force de sécurité commune soit équipée par la communauté internationale, qu'elle soit partenaire de l'AMISOM et qu'elle assure la paix, il faut examiner de nouveau la question de l'embargo contre le Gouvernement.

Le deuxième domaine qui, d'après nous, a besoin d'une aide urgente, est celui de la coopération avec le Gouvernement et du renforcement des capacités. Le processus de paix et les progrès réalisés jusqu'à présent ont été faits en partenariat avec la communauté internationale. Nos objectifs communs, ainsi que les investissements qui ont été faits, ont pour but d'aider le peuple somalien à mettre en place des institutions étatiques efficaces et établir l'état de droit. Le Gouvernement d'unité nationale qui est actuellement en place a été reconnu par la communauté internationale. Cependant, il faut souligner qu'il est nécessaire de travailler avec les organes du Gouvernement, aussi fragiles soient-ils, et de respecter sa dignité et sa souveraineté. Nous devons tous changer nos attitudes, ainsi que nos habitudes et nos procédures de fonctionnement.

Ces mises au point doivent être reflétées dans le financement prévu pour le renforcement des capacités des institutions gouvernementales. Les membres du personnel des ministères et des départements du Gouvernement ont besoin de formation et des moyens de fournir des compétences pour rétablir un fonctionnement efficace des services publics et de la gouvernance administrative au niveau fédéral et au niveau local.

En ce qui concerne l'aide humanitaire, comme cela a été confirmé par le Secrétaire général dans son rapport (S/2009/132), plus de 3 millions de personnes auront besoin d'aide humanitaire en raison des déplacements et de la sécheresse. Sur ce total, 580 000

sont des personnes déplacées dans les environs de Mogadiscio. C'est une menace pour les vies humaines qui peut être évitée. C'est également une menace pour la paix et la stabilité que nous recherchons tous. Les dividendes de la paix doivent se refléter dans les vies des personnes déplacées et des victimes de la sécheresse. Celles-ci ont besoin du Conseil pour agir, tout comme elles méritent son aide.

En ce qui concerne la piraterie, comme l'a indiqué le Secrétaire général, vaincre la piraterie en Somalie requiert la restauration de l'état de droit. Puisque l'origine et les bases de la piraterie sont situées sur la terre ferme, on ne peut vaincre la piraterie qu'en partenariat avec le Gouvernement. Cent onze attaques de piraterie ont eu lieu en 2008, et en 2009, sept attaques se sont déjà produites. Pour notre part, nous sommes prêts, disposés et en mesure d'intégrer les mesures nécessaires pour lutter contre la piraterie dans le cadre des deux piliers de notre programme de développement et de stabilisation de la sécurité, qui a été détaillé précédemment. Nous nous tournons vers la communauté internationale pour que soit élaboré un plan de mise en œuvre immédiat et convenu.

En Somalie, l'élan en faveur de la paix a donné un nouvel élan. La Somalie n'est plus bloquée dans l'impasse du conflit entre les factions qui ont approximativement la même importance. Cet élan est mené par le Gouvernement. Nous sommes désormais crédibles auprès du peuple somalien. Nous créons une cohérence par le biais des institutions étatiques qui doivent être habilitées à exercer leur pouvoir. Toutefois, nous avons surtout besoin de ressources pour la compétence requise pour la gouvernance.

Je remercie le Conseil de sécurité de m'avoir donné l'occasion de m'adresser au Conseil.

Le Président (*parle en arabe*): Je remercie M. Mohamed Abdullahi Omaar, Ministre des affaires étrangères de la Somalie, pour sa déclaration.

Compte tenu du fait que l'Union africaine est un partenaire important de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du processus de paix en Somalie et qu'elle y assume une mission de maintien de la paix, et depuis le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Ramtane Lamamra, est présent à nos côtés aujourd'hui, il pourra prendre la parole conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Les informations qu'il nous exposera sont complémentaires de celles qui nous ont

été données par le Représentant spécial du Secrétaire général et par le Ministre des affaires étrangères de la Somalie. Je propose donc que nous donnions la parole à M. Lamamra pour qu'il fasse une déclaration devant les membres du Conseil. C'est une proposition exceptionnelle qui ne doit pas être interprétée comme établissant un précédent de quelque manière que ce soit. Y a-t-il des objections?

M. Ripert (France): Compte tenu des relations extrêmement importantes que nous avons, nous en tant que France et nous en tant que Conseil de sécurité, avec l'Union africaine, il est évident qu'il est tout à fait normal d'accorder toute la considération requise aux interventions des représentants de l'Union africaine et par ailleurs nos relations anciennes d'amitiés avec le Commissaire Lamamra font que, évidemment, il n'est pas de notre souhait de l'empêcher de s'exprimer.

En revanche, je dois exprimer publiquement mes réserves sur les raisons qui motivent cette décision. Elles m'ont été présentées, et c'est sous ces réserves là que je l'ai acceptée comme étant liée à des contraintes de calendrier, d'agenda du Commissaire, qui, devant quitter New York, a souhaité s'exprimer tôt devant notre Conseil. Dans ces conditions là, la France accepte bien entendu tout à fait d'aider le Commissaire à s'exprimer de manière qui l'arrange devant le Conseil.

En revanche, s'il s'agit, parce que c'est un sujet concernant l'Union africaine, de donner la parole à une organisation régionale avant que la parole ne soit donnée au Conseil de sécurité, je serai obligé d'émettre les plus extrêmes réserves. Cela ne me paraîtrait pas aller du tout dans le sens notamment des discussions que nous avons eues ici même il y a quelques jours sur les relations entre l'Union africaine et le Conseil de sécurité.

Encore une fois, s'il s'agit de contraintes de calendrier, c'est avec beaucoup de plaisir que je souhaite aider notre ami M. Lamamra à sortir de ce mauvais pas. Dans ces conditions, nous n'avons pas d'objection.

Le Président (*parle en arabe*): S'il n'y a pas d'autres commentaires, il en est ainsi décidé.

J'invite maintenant M. Ramtane Lamamra, Commissaire pour la paix et la sécurité de l'Union africaine, à prendre place à la table du Conseil, et je lui donne la parole.

M. Lamamra (Union africaine) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je vous remercie pour votre compréhension et pour votre aide qui permettent à l'Union africaine de s'adresser au Conseil. Ceci est très important à l'égard du partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je voudrais remercier le Conseil de me donner l'occasion de m'adresser à lui sur cette question très importante que représente la question de la Somalie.

La Somalie a été témoin des importants progrès qui ont été accomplis depuis le début de l'année. Après la démission du Président Abdullahi Yusuf Ahmed, le 29 décembre 2008, un certain nombre de faits nouveaux positifs se sont produits dans le pays. Premièrement, les parties prenantes somaliennes, agissant conformément aux décisions prises dans le cadre du processus de Djibouti, ont élargi le Parlement fédéral de transition pour satisfaire les demandes de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie et d'autres parties prenantes, y compris la société civile.

Le 30 janvier 2009, le parlement élargi a élu, de façon libre et régulière, un nouveau président en la personne de S. E. Sheikh Sharif Sheikh Ahmed. Cette élection, associée à l'élargissement du parlement, a couronné le processus lancé par la signature de l'Accord de Djibouti du 19 août 2008. Plus tard, le 13 février 2009, le Président nouvellement élu a nommé S. E. M. Omar Abdirashid Ali Sharmarke en tant que nouveau Premier Ministre, et un gouvernement d'unité nationale comportant 36 membres a ensuite été formé. Le Gouvernement ainsi que d'autres institutions de transition ont été depuis réinstallés à Mogadiscio.

Il est intéressant de noter que le nouveau Président, lors de son entrée en fonctions, a exprimé son engagement de travailler pour parvenir à une réconciliation efficace du peuple somalien et inclure celles des composantes du peuple qui n'ont pas encore intégré le processus de paix. Il a également souligné l'intention de son gouvernement d'encourager une étroite coopération avec les voisins de la Somalie. Comme le Conseil le sait, l'Accord de Djibouti a été négocié sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, avec l'appui actif de l'Union africaine et d'autres partenaires internationaux. Je voudrais souligner la nécessité d'une participation soutenue de l'ONU à l'application de l'accord, qui est

indispensable à l'effort visant à promouvoir le succès du processus de paix et de réconciliation.

L'Union africaine (UA) est heureuse que le Conseil de sécurité continue de concentrer son attention sur les menaces posées par la piraterie au large des côtes de la Somalie et au-delà. Les mesures efficaces qui sont actuellement prises doivent contribuer directement ou indirectement à la promotion de la sécurité générale qui fait défaut à la Somalie et à toute la région.

En fait, la situation sécuritaire en Somalie, et à Mogadishu en particulier, demeure très instable. Afin de faire face à l'insécurité accrue, notamment aux attaques dirigées contre la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), le Président Sheikh Sharif a rencontré les représentants d'un certain nombre de groupes d'opposition armés, avec lesquels il cherche à établir un dialogue. Le Président a également créé une commission de sécurité nationale pour encadrer l'action menée en vue d'améliorer la sécurité et d'élargir la réconciliation. En outre, un certain nombre de chefs religieux et de chefs traditionnels, d'hommes d'affaires et l'influent Conseil Hawiye qui incarne la culture et l'unité nationales, sont également intervenus et ont persuadé certains des groupes concernés de mettre fin à leurs attaques contre l'AMISOM. Cela a entraîné une sorte de cessation des hostilités, qui a pris effet le 1^{er} mars.

Je dois souligner que l'AMISOM travaille étroitement avec le Gouvernement fédéral de transition pour mettre en place la force commune de sécurité somalienne. En ce moment, l'AMISOM fournit des rations alimentaires au premier groupe recruté des forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie. Compte tenu de la nécessité de doter la force commune de sécurité somalienne de toutes les armes et munitions nécessaires, le Gouvernement fédéral de transition a demandé à l'UA de travailler avec le Conseil de sécurité et de tirer parti de la dérogation à l'embargo sur les armes imposé au pays pour aider le Gouvernement à acquérir des armes pour ses forces.

La situation humanitaire reste particulièrement difficile. En fait, les progrès significatifs enregistrés précédemment, avec le retour d'un certain nombre de personnes déplacées et de quelques réfugiés à Mogadishu, ont été reperdus, étant donné qu'un certain nombre d'habitants de Mogadishu ont une fois encore été chassés, en raison des combats constants entre les

divers éléments armés et les forces du Gouvernement fédéral de transition.

Pour sa part, l'AMISOM continue d'apporter les secours humanitaires de base aux communautés locales. L'hôpital de niveau I de l'AMISOM fournit des services de santé à un nombre considérable de Somaliens, tandis que les camions-citernes de l'AMISOM fournissent de l'eau potable aux communautés autour des camps et au-delà.

À ce stade, je voudrais informer le Conseil que l'UA poursuit ses efforts pour renforcer l'AMISOM. Actuellement, la Mission est composée de 3 450 soldats, à savoir deux bataillons du Burundi et deux de l'Ouganda, alors que les effectifs autorisés sont de 8 000. Des mesures sont en cours pour déployer, dans quelques jours, un bataillon supplémentaire promis par l'Ouganda, tandis que des consultations se poursuivent avec le Burundi pour déterminer le moment approprié du déploiement du troisième bataillon annoncé par le Gouvernement burundais. La Commission de l'Union africaine demande également aux autres États Membres de fournir des troupes supplémentaires, et je tiens à signaler que le Gouvernement de l'Algérie apporte sa contribution en fournissant des transports aériens permettant la rotation des unités du contingent burundais et le déploiement du troisième bataillon ougandais sans aucun frais pour l'UA.

En outre, des efforts se poursuivent pour achever le déploiement de la composante de police de l'AMISOM dans le cadre des efforts visant à former, encadrer, restructurer et réorganiser la police somalienne. L'UA et le Programme des Nations Unies pour le développement mettent actuellement au point un plan d'appui intégré pour la Force de police somalienne, et je voudrais saisir cette occasion pour remercier une fois encore sincèrement, au nom de l'Union africaine, les partenaires bilatéraux et multilatéraux qui apportent un appui financier et logistique à l'AMISOM.

C'est dans cette optique que l'UA accueille avec satisfaction la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité, adoptée le 16 janvier 2009, dans laquelle le Conseil exprime son intention d'envisager la création d'une opération de maintien de la paix de l'ONU en Somalie pour prendre la suite de l'AMISOM, sous réserve d'une nouvelle décision du Conseil de sécurité d'ici au 1^{er} juin 2009. Dans cette résolution, le Conseil a également approuvé les propositions faites le 19 décembre 2008 par le Secrétaire général d'offrir à

l'AMISOM un dispositif d'appui logistique, notamment en matériel et en services, et de créer un fonds d'affectation spéciale pour fournir un appui financier à l'AMISOM pour l'aider au rétablissement, à la formation et à la rétention des forces de sécurité somaliennes sans exclusive.

Je demande donc au Conseil de partir de sa position actuelle et de prendre la décision nécessaire pour déployer une opération de maintien de la paix de suivi qui prendra la relève de l'AMISOM, compte tenu du fait que, le 11 mars 2009, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a renouvelé le mandat de l'AMISOM pour trois mois supplémentaires, dans l'attente de la décision du Conseil de sécurité de déployer une force de maintien de la paix de suivi.

La nécessité de mettre en œuvre d'urgence la décision de l'ONU de fournir un dispositif d'appui logistique à l'AMISOM est non moindre. À cet égard, j'espère que l'Assemblée générale approuvera rapidement dans son budget les éléments du dispositif d'appui à fournir grâce aux contributions des États Membres de l'ONU. Je demande donc aux États Membres de l'ONU de contribuer généreusement au fonds d'affectation spéciale de l'ONU à l'étude, qui apportera un appui financier et matériel à l'AMISOM jusqu'au déploiement de l'opération de maintien de la paix de l'ONU, et de contribuer à l'édification des institutions somaliennes chargées d'assurer la sécurité et la primauté du droit.

Pour terminer, je voudrais remercier une fois encore tous les partenaires qui ont jusqu'à maintenant apporté leur appui à l'AMISOM au plan tant bilatéral que multilatéral. Nous pensons que si nous continuons à prendre collectivement des mesures judicieuses et décisives, nous ferons en sorte que la chance qui se présente actuellement en Somalie ne soit pas perdue.

Le Président (*parle en arabe*): Je remercie M. Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*): Je voudrais commencer par souhaiter la bienvenue au Ministre somalien des affaires étrangères qui intervient au Conseil pour la première fois. Lui-même et son gouvernement sont les bienvenus à nos délibérations, et nous le félicitons de sa nomination. Nous le remercions également de sa déclaration réfléchie, approfondie et – je me permets de le dire – pertinente. Bien sûr, nous souhaitons également la bienvenue à notre vieil ami, le Représentant spécial du

Secrétaire général, et à M. Lamamra, dont nous venons d'entendre l'intervention.

Tous les orateurs ont appelé l'attention sur les faits nouveaux encourageants survenus ces derniers mois. Ils n'ont pas insisté sur l'un d'entre eux, qui est le retrait sans heurt des forces éthiopiennes au début de cette année, mais nous sommes tous en mesure de reconnaître que cela a été un pas en avant important, de même, bien sûr, que l'élection du Président Sharif, la formation d'un nouveau Gouvernement de transition et, en particulier, la décision de baser le nouveau gouvernement à Mogadishu, comme l'a souligné le Ministre des affaires étrangères. Le Président Sharif a également manifesté beaucoup de courage personnel en tendant la main aux diverses factions somaliennes dans la poursuite de la réconciliation politique et, sur ce point, il a notre plein appui.

Tout en nous félicitant des progrès accomplis, nous ne devons pas sous-estimer l'ampleur ou la complexité des défis que la Somalie doit toujours relever.

Il y a quatre domaines précis où il est urgent de faire des progrès et qui, à mon avis, doivent faire l'objet d'une attention toute particulière de la part du Conseil. En premier lieu, il faut s'attaquer à la crise humanitaire. En Somalie, plus de 3 millions de personnes ont besoin d'aide. La communauté internationale doit continuer à soutenir le Gouvernement et l'aider à assurer une sécurité minimale et à fournir des emplois et des services, et le nouveau Gouvernement doit mettre au point ses propres sources de revenus et définir ses priorités budgétaires.

Deuxièmement, il y a le volet politique. Il faut des solutions somaliennes aux problèmes somaliens, et à cet égard, le processus de Djibouti nous a donné un très bon point de départ. La communauté internationale doit continuer à appuyer le nouveau Gouvernement et lui permettre d'agir et de s'engager sur la voie de la réconciliation politique. Ensuite, le nouveau Gouvernement devra mettre en place des processus plus larges de justice et de réconciliation, ce qui permettra ainsi de créer un environnement propice à la coexistence des différents groupes.

J'encourage le Bureau politique des Nations Unies et les autres fonctionnaires de l'Organisation à poursuivre leurs activités avec le Gouvernement du Président Sharif et à se rendre régulièrement à Mogadishu.

Troisièmement, nous devons mettre en place un environnement sûr dans lequel le nouveau Gouvernement pourra travailler. Il y a eu du bon travail de fait, notamment par le Programme des Nations Unies pour le développement, pour la formation de la police somalienne. Il reste encore beaucoup à faire pour renforcer la force de sécurité commune. Nous nous réjouissons de sa création; c'est la seule solution à long terme. Nous devons tous examiner la meilleure façon d'apporter notre aide.

La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) continue de jouer un rôle critique car elle assure dans le centre de Mogadishu la sécurité des principales installations, fournissant ainsi une base à partir de laquelle le Gouvernement du Président Sharif peut opérer dans la capitale. Je rends hommage à l'engagement continu de nos frères de l'Ouganda et du Burundi dans cette opération difficile.

J'annonce aujourd'hui que Royaume-Uni versera ce mois-ci 10 millions de livres supplémentaires au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'AMISOM, lesquels viennent s'ajouter aux 5 millions de livres que nous avons déjà remis directement à l'Union africaine pour l'AMISOM. Nous encourageons les autres pays à y contribuer également.

En mai, le Conseil devra réexaminer la question de l'éventualité d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son récent rapport, le maintien de la paix constitue la formule appropriée pour appuyer le processus politique en Somalie (S/2009/132). Nous attendons avec intérêt son prochain rapport dans un mois environ.

Le quatrième domaine auquel nous devons nous intéresser est la piraterie. Nous devons continuer à faire en sorte que la sécurité règne dans les eaux territoriales de la Somalie ainsi que sur ses terres. Nous devons nous attaquer tant à la piraterie en mer qu'à ses causes profondes dans le pays même. Nous saluons le travail du Groupe de contact et partageons les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général, notamment sur le développement des capacités régionales. Sur le plan opérationnel, le Royaume-Uni assure le commandement et fournit le siège de la mission navale de l'Union européenne au large des côtes somaliennes. Nous espérons que les progrès se poursuivront face à ce problème.

Les faits nouveaux survenus récemment en Somalie permettent un optimisme prudent. Ce pays a

subi un conflit et un drame humanitaire pendant près de 20 ans. Les défis auxquels seront confrontés le Président Sharif et son gouvernement au cours des prochains mois sont immenses et nous devons fournir d'urgence une aide concrète au nouveau Gouvernement et à l'AMISOM pour favoriser le retour de la stabilité et de la sécurité que mérite le peuple somalien.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions pour son exposé M. Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, et pour leurs interventions M. Omaar, Ministre des affaires étrangères de la Somalie, qui est parmi nous aujourd'hui, et l'Ambassadeur Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

Ma délégation partage l'opinion du Représentant spécial sur ce que l'on appelle la longue marche de la Somalie vers la stabilité, tout en étant bien consciente des progrès réalisés en quelques semaines et des nombreux défis restants. À la lumière du succès des élections présidentielles tenues le 30 janvier passé à Djibouti, il importe que la communauté internationale redouble d'efforts pour compléter l'édification de l'État somalien et de ses institutions en étroite coordination avec le nouveau Gouvernement somalien, l'ONU, la Mission des Nations Unies en Somalie (AMISOM) et les organisations régionales.

De l'avis du Mexique, il s'avère prioritaire de mener des actions concrètes dans les domaines suivants. Premièrement, il est fondamental que l'Accord de Djibouti, signé en 2002 entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie reste un mécanisme actif propice à la promotion de la paix et de la réconciliation nationale. Le nouveau Président a démontré son attachement aux efforts internationaux visant à instaurer la paix, comme en témoigne par exemple l'accord conclu avec des groupes rebelles en vue de déclarer une trêve officielle et de proclamer l'instauration de la loi islamique, la charia. Toutefois, il est préoccupant de constater que les groupes les plus extrémistes sont restés en marge du dialogue, ce qui compromet les progrès fragiles qui ont été accomplis. C'est pourquoi le Président doit poursuivre ses efforts pour la pleine mise en œuvre de cet accord afin de favoriser un dialogue politique sans exclusive axé sur la stabilisation du pays.

Deuxièmement, il est indispensable que le nouveau Gouvernement concentre ses efforts sur une

réforme complète du secteur de la sécurité, sur la base des recommandations de la mission d'évaluation technique qui s'est rendue à Addis-Abeba et Nairobi en janvier dernier, point de départ nécessaire à la réalisation de progrès dans le renforcement des forces de police somaliennes avec l'appui du Comité mixte de sécurité et de la force de sécurité commune.

Ainsi, il faudra promouvoir des progrès concrets dans le système judiciaire et des programmes de lutte contre le trafic des armes au niveau national et régional, et mener en même temps des actions axées sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants. Il faudra également procéder à des actions de déminage avec l'appui de l'ONU. La responsabilité de l'Union africaine en la matière est incontestable, et une coopération et une coordination étroites avec les organisations régionales faciliteront la mise au point de stratégies de consolidation de l'état de droit et le respect intégral du droit international comme base du développement économique et social.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit faciliter la participation active des organismes et mécanismes régionaux aux débats sur la question. L'échange d'information et de vues avec des groupes tels que l'Autorité intergouvernementale pour le développement et le Groupe de contact international sur la Somalie enrichirait considérablement la teneur des débats.

Quatrièmement, s'agissant des droits de l'homme, il faut que la force de police élargie en garantisse le plein respect, adopte des mesures visant à protéger la population civile et veille à ce que les responsables de violations répondent de la mort de civils, qu'il s'agisse de victimes de balles perdues, d'assassinats ciblés ou du meurtre de juges, car ces actes encouragent l'impunité et affaiblissent le système judiciaire.

Le Mexique condamne également les attaques contre les agents humanitaires. Ceci a conduit à la réduction de l'assistance humanitaire, ce qui affecte considérablement la situation des groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. Il faut également prendre des mesures pour remédier au recrutement et à l'utilisation alarmants d'enfants dans les conflits armés. À cet égard, nous reconnaissons le rôle important du Groupe des droits de l'homme du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, et nous réaffirmons qu'il importe que ce Bureau

poursuive ses activités en coordination avec le nouveau Gouvernement et l'AMISOM.

Pour ce qui est du droit international humanitaire, le Mexique appelle les parties au conflit à en respecter les normes et les principes, à mettre immédiatement fin aux attaques et à éviter toute situation susceptible d'affecter les civils.

Il est également essentiel que le nouveau Gouvernement applique les mesures prises par le Comité des sanctions, ce qui renforcera les efforts visant à garantir la paix et la sécurité dans la région.

S'agissant du rapport du Secrétaire général sur la piraterie en Somalie (S/2009/146), nous reconnaissons que ce phénomène n'est qu'une des manifestations de l'instabilité profonde qui règne dans le pays. C'est la raison pour laquelle nous sommes d'accord avec le Secrétaire général sur le fait qu'il importe d'adopter une approche intégrée pour instaurer la stabilité dans la région.

Le Mexique condamne les actes de piraterie, les vols à main armée et les actes de violence COMMIS contre la sécurité de la navigation dans le golfe d'Aden et estime que leurs auteurs doivent être traduits en justice conformément au régime juridique applicable.

De même, le Mexique se porte garant de la validité, de la pertinence et de l'applicabilité du droit international existant pour faire face à la menace que représentent les actes de piraterie au large des côtes de la Somalie. À cet égard, nous reconnaissons l'importance des résolutions 1816 (2008) et 1846 (2008) de Conseil de sécurité qui autorisent, dans certaines conditions, à entrer dans les eaux territoriales de la Somalie, conformément à la Charte des Nations Unies.

Je tiens à souligner que, pour le Mexique, comme le texte des résolutions que je viens de citer le montre explicitement, les pouvoirs que le Chapitre VII de la Charte donne au Conseil de sécurité sont le fondement juridique qui permet aux États de pénétrer dans les eaux territoriales somaliennes afin de réprimer des actes de pirateries et des vols à main armée en mer et d'utiliser, dans les eaux territoriales de la Somalie, d'une manière conforme à l'action autorisée en haute mer en cas de piraterie en application du droit international applicable, tous moyens nécessaires pour réprimer les actes de piraterie et les vols à main armée en mer.

En ce sens, dans les deux résolutions, le Conseil de sécurité, ayant déterminé que la situation était une menace à la paix et à la sécurité internationales, a décidé de prendre les mesures nécessaires pour maintenir ou rétablir cette paix et cette sécurité. Il importe également de rappeler que les deux résolutions affirment explicitement que les autorisations données ne peuvent être considérées comme établissant un droit international coutumier. À notre avis, ceci est une façon de reconnaître la nature exceptionnelle des actions autorisées et que le Conseil de sécurité a pris ces mesures en vertu du Chapitre VII de la Charte. En ce sens, le Mexique souhaite renouveler son appui aux initiatives prises par l'Organisation maritime internationale et le Conseil de sécurité pour contrer cette menace d'une manière coordonnée et cohérente.

Enfin, ma délégation appuie le travail du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes créé par la résolution 1851 (2008) et reconnaît l'importance des opérations multinationales qui se déroulent au large des côtes somaliennes pour lutter contre la piraterie.

M. Kafando (Burkina Faso) : Je voudrais tout d'abord, remercier M. Ahmedou Ould Abdallah pour son exposé sur la situation en Somalie et dire combien nous apprécions la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères de la Somalie. Nous remercions également le Commissaire Lamamra pour sa déclaration pleine d'enseignements.

À la lecture du rapport du Secrétaire général (S/2009/132), on ne peut s'empêcher de conclure que la situation générale en Somalie demeure une source de préoccupation majeure, nonobstant les progrès importants enregistrés, notamment depuis la signature de l'accord de Djibouti. Cela est certainement vrai, surtout au regard de la situation sécuritaire actuelle.

Néanmoins, à notre avis, nous sommes aujourd'hui en présence d'une Somalie nouvelle et déterminée, dotée d'un gouvernement basé à Mogadiscio, et qui a une vision d'ensemble claire de la manière de sortir de la situation. C'est pourquoi à l'instar de ce qu'ont fait les chefs d'État de l'Union africaine, nous nous devons de faire bon accueil au nouveau gouvernement et surtout l'aider à avoir toute l'assistance nécessaire pour faire face à ses obligations. Plus précisément, nous exhortons la communauté internationale à continuer d'assister les parties, en particulier les nouvelles autorités, afin qu'elles intensifient leurs efforts dans les domaines du

renforcement de la coopération politique, de l'intégration, de la restructuration et de la formation de la force de police somalienne.

Parce que nous sommes conscients des difficultés liées à l'ampleur de la tâche, il n'est que juste de féliciter le Représentant du Secrétaire général, l'équipe de pays, toutes les institutions de l'ONU ainsi que les partenaires bilatéraux de la Somalie pour leurs inlassables efforts. Et, bien évidemment, nous appuyons les conclusions du Groupe de contact international qui s'est réuni le 16 décembre 2008 sur la nécessité d'un renforcement immédiat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

En dépit des avancées positives sur le plan politique, la situation sécuritaire s'est fortement détériorée, surtout après le retrait des troupes éthiopiennes. Aussi bien à Mogadiscio que dans les autres régions, la consolidation de la présence des milices et autres forces insurgées a répandu la violence à travers le pays. Les victimes sont de plus en plus nombreuses aussi bien dans la population civile, que parmi le personnel humanitaire et de maintien de la paix.

Face à la fragilité de la situation sécuritaire, nous pensons que le volet sécuritaire de l'accord de Djibouti doit être rapidement actionné, en particulier en ce qui concerne le Comité mixte de sécurité, la force de sécurité commune et la force de police somalienne. Nous convenons qu'une assistance soutenue à ces trois organes sécuritaires est la première mesure que la communauté internationale doit prendre pour aider aujourd'hui la Somalie. Cela permettra aux autorités de renforcer leur propre sécurité, de protéger les civils et de sécuriser la fourniture de l'assistance humanitaire.

C'est le lieu de féliciter le Burundi et l'Ouganda pour leur engagement et leur esprit de sacrifice qui s'affirment davantage par leurs décisions respectives d'envoyer un bataillon supplémentaire chacun en vue de renforcer l'AMISOM. Ce disant, nous condamnons fermement les attaques dirigées contre l'AMISOM et réaffirmons notre attachement à la sécurité et à l'intégrité de la force africaine. Les récentes attaques meurtrières dont les soldats de l'AMISOM ont été victimes posent l'urgente question du renforcement de cette mission.

Ma délégation pense qu'il convient, au stade actuel de l'évolution de la situation, d'accorder une importance particulière au renforcement de l'AMISOM, dans l'optique d'un déploiement futur

d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies, tel que préconisé par la résolution 1863 (2009). L'AMISOM constitue un acquis sur lequel l'ONU peut bâtir une future présence internationale en Somalie, et doit être le plus rapidement possible renforcée et élevée aux standards de l'ONU.

Nous félicitons donc le Département des opérations de maintien de la paix pour sa diligence et le caractère exhaustif de son évaluation des besoins d'appui à l'AMISOM. Les propositions et recommandations qui y sont faites sont empreintes de réalisme, à notre avis, vu que le diagnostic établi par la mission technique d'évaluation a conclu que le soutien logistique actuel de l'AMISOM est constitué d'équipements et de services de base non conformes aux standards de l'ONU.

En la matière, la communauté internationale doit apporter un ferme soutien aux plans du Secrétaire général et mettre tout en œuvre pour les faire aboutir. Sur cette question, nous attendons avec intérêt les résultats de la rencontre des bailleurs de fonds prévue le 22 avril prochain à Bruxelles.

Quant à la situation humanitaire déjà déplorable, elle menace de s'aggraver avec l'installation de la sécheresse dans certaines régions. En outre, le ralentissement des opérations humanitaires du fait de l'insécurité est une question qui doit être traitée rapidement, à un moment où les personnes déplacées retournent progressivement vers Mogadiscio, une ville dénuée du minimum d'infrastructures, d'eau potable et de services de santé. Par ailleurs, les populations civiles demeurent exposées à la menace des engins de guerre non explosés et des mines. Le Burkina Faso condamne les violences contre le personnel humanitaire. Nous félicitons les agences humanitaires pour leurs efforts et les encourageons à poursuivre leurs activités malgré ces conditions difficiles.

Le Burkina Faso croit fermement en la possibilité d'une solution globale et durable de la crise somalienne. Les acteurs politiques du pays ont réalisé d'importants progrès, et affiché une détermination que le Secrétaire général a lui-même qualifié d'encourageante. C'est pourquoi, nous encourageons la communauté internationale à dépasser ses hésitations, et à renforcer son assistance au développement et au renforcement des nouvelles institutions de la Somalie.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je voudrais, moi aussi, souhaiter la bienvenue, au Conseil, au Ministre des affaires

étrangères Omaar et le remercier pour ses commentaires. Mon gouvernement le félicite ainsi que d'autres membres du gouvernement d'unité et les assure de notre coopération et de notre appui. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Représentant spécial M. Ould Abdallah et le remercier de son exposé aujourd'hui.

Les événements récents offrent l'occasion de réaliser de véritables progrès en Somalie. Nous nous félicitons de l'élection du Président Sharif et du transfert du gouvernement d'unité à Mogadiscio. Nous devons appuyer le peuple somalien de façon qu'il puisse tirer profit de cette ouverture.

Nous restons convaincus que les progrès accomplis sur le plan politique conformément à l'Accord de Djibouti sont toujours encourageants. Mon gouvernement appuie énergiquement les efforts du Président Sharif visant à encourager les parties qui n'ont pas encore intégré le processus de Djibouti à le rejoindre pour reconstruire leur pays agité.

Dans cet esprit, nous exhortons tous les groupes qui n'ont pas encore rendu les armes et n'ont pas encore rejoint le processus de paix et de réconciliation de le faire. Malheureusement, l'organisation terroriste Al-Shabaab n'a pas rejoint ce processus, jurant au contraire, non seulement de viser le nouveau Gouvernement, mais aussi de continuer sa campagne contre la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et organisations non gouvernementales humanitaires.

Dans le même temps, l'Érythrée continue à fournir l'appui financier, logistique et politique à Al-Shabaab et à d'autres extrémistes et a publié une déclaration formelle rejetant le nouveau Gouvernement somalien. Nous condamnons de tels actes de la part d'Al-Shabaab et de l'Érythrée. Ils ne font que prolonger le conflit en Somalie et ne sauraient être tolérés.

Nous félicitons vivement les courageux contingents du Burundi et d'Ouganda servant dans l'AMISOM, qui continuent à travailler dans des conditions difficiles. Ils remplissent une mission cruciale en assurant les infrastructures clefs et en permettant la livraison de l'aide humanitaire, et ils méritent notre appui. Les États-Unis d'Amérique ont, pour leur part, fourni l'aide logistique à l'AMISOM pour un montant s'élevant 100 millions de dollars depuis 2007. Nous exhortons les États membres de l'Union africaine qui se sont engagés à fournir des

contingents à l'AMISOM de prendre les mesures permettant de les déployer bientôt, et nous demandons instamment aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'appuyer l'AMISOM. Naturellement, la Somalie doit commencer par assurer sa propre sécurité, et nous devons examiner les moyens d'aider le développement d'un secteur de la sécurité somalien.

Le Conseil a déployé d'importants efforts pour aborder le problème de la piraterie au large des côtes somaliennes. Les États-Unis sont encouragés par la réponse de la communauté internationale. Tous les jours, les navires de 15 à 20 pays différents patrouillent dans ces eaux. Mon gouvernement estime également que le Groupe de contact pour la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes s'avère être un mécanisme de coordination efficace, et nous attendons avec intérêt la troisième réunion de ce groupe. Nous félicitons également le Gouvernement kényan pour avoir proposé de poursuivre des pirates présumés capturés par la communauté internationale. Nous exhortons tous les États, en particulier ceux auxquels la piraterie fait du tort directement, à aider le Gouvernement kényan à gérer les difficultés logistiques et financières entraînées par les poursuites des pirates présumés. C'est un fardeau qui ne devrait pas reposer sur les seules épaules du Kenya et de ses voisins.

Pour terminer, je voudrais remercier le personnel des organismes et groupes d'entraide des Nations Unies qui ont fourni l'aide nécessaire au peuple somalien dans des circonstances très difficiles et dangereuses. Nous condamnons vigoureusement ceux qui empêchent la livraison de l'aide nécessaire par des attaques contre des agents humanitaires et des contingents de l'AMISOM.

Les progrès en Somalie ne seront pas accomplis facilement. La prochaine conférence de donateurs du Secrétaire général nous donne la possibilité d'aider la Somalie durant cette période critique. Tirons profit de cette occasion.

M. Ripert (France) : Je tiens à remercier moi aussi les orateurs qui se sont exprimés, en particulier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ahmedou Ould Abdallah, ainsi que le Ministre des affaires étrangères de Somalie et le Commissaire Lamamra de l'Union africaine.

La Présidence tchèque de l'Union européenne s'exprimera tout à l'heure et je soutiens bien entendu son intervention.

Le rapport du Secrétaire général et les présentations que nous venons d'écouter confirment qu'une dynamique positive a débuté en Somalie. L'élargissement du Parlement, l'élection d'un Président de la République, la constitution d'un gouvernement d'union et le dialogue inclusif ouvert par le nouveau Président somalien avec toutes les parties pour les inciter à rejoindre le processus de Djibouti sont autant de signaux politiques positifs.

Par ailleurs, le rapport du Secrétaire général signale de premiers retours à Mogadiscio de personnes déplacées, ce qui est en soi un signe de confiance. Au-delà, la France relève que le retrait des troupes éthiopiennes n'a pas entraîné de « vide sécuritaire » et n'a au total pas bénéficié aux groupes les plus radicaux, et a au contraire permis de les marginaliser en leur retirant leur principal argument pour continuer les violences. Les Somaliens doivent être félicités pour ces progrès sur la voie de la paix et de la réconciliation, de même, bien sûr, que le Représentant spécial du Secrétaire général pour ses efforts sans relâche auprès des parties, ainsi que l'ensemble de son équipe bien sûr.

Chaque jour qui passe nous rappelle cependant l'extrême fragilité de la situation. La situation humanitaire reste très mauvaise, avec plus de 3 millions de personnes qui dépendent de l'aide internationale, et des centaines de milliers qui s'entassent toujours sur la route d'Afgoye. Les conditions sont d'autant plus dures que les travailleurs humanitaires sont pris pour cible en violation permanente du droit humanitaire international. En 2008, 34 ont été tués, 26 enlevés. Depuis le début de l'année, trois collaborateurs du Programme alimentaire mondial (PAM) ont été tués et quatre brièvement enlevés. À Mogadiscio même, les attaques continuent contre l'AMISOM : nous avons condamné ici même l'attentat meurtrier du 22 février contre des soldats de l'AMISOM, un nouveau soldat a été tué il y a deux jours et trois autres blessés.

Face à cette situation, la communauté internationale a évidemment un rôle essentiel à jouer. Nous devons d'abord apporter un plein soutien politique aux autorités somaliennes en les encourageant à poursuivre leurs efforts de réconciliation et de dialogue en direction de toutes les parties. Nous devons ensuite leur apporter un soutien dans la mise en place d'une force de sécurité conjointe robuste, équipée et formée, et d'une police professionnelle. C'est en commençant à ramener la sécurité, en contrôlant

directement les zones essentielles de la ville de Mogadiscio, que le Gouvernement pourra assoir son autorité en Somalie et apporter un changement concret dans la vie des populations.

Nous devons aussi, en parallèle, renforcer les forces de l'AMISOM qui accomplissent leur mission avec un grand courage. Je voudrais ici, au nom de la France, rendre hommage au Burundi et à l'Ouganda pour leur action, comme à l'Union africaine pour ses efforts en vue de permettre à l'AMISOM d'atteindre son plein déploiement.

Cela exige des moyens financiers additionnels. De nombreux donateurs fournissent déjà une aide importante à la Somalie et à l'AMISOM. L'Union européenne, en particulier, est le premier partenaire financier de l'Union africaine, notamment à travers la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. La France a participé de son côté à la formation de quatre contingents de l'AMISOM et les officiers français sont en ce moment même en Ouganda pour aider à la préparation du contingent ougandais.

Le Conseil de sécurité, par la résolution 1863 (2009), a pris les décisions nécessaires pour que les Nations Unies puissent fournir un paquet de soutien logistique à l'AMISOM et mettre en place un fonds d'affectation spéciale permettant de trouver des ressources additionnelles pour soutenir l'AMISOM et renforcer les forces de sécurité somaliennes. Le Secrétaire général a pris des mesures d'urgence en débloquent 50 millions de dollars, les premiers bateaux commencent à arriver à Mogadiscio, l'Assemblée générale va débattre d'ici la fin du mois d'une première tranche de financement. Nous espérons que la conférence des donateurs pourra être prochainement organisée.

La mise en application de la résolution 1863 (2009) est une tâche difficile. Il faut en effet allier vitesse d'exécution et pragmatisme, et concentrer dans un premier temps le paquet logistique sur des mesures concrètes, rapides à mettre en œuvre, pour permettre à l'AMISOM de faire une différence immédiate.

Je voudrais souligner que les devoirs de la communauté internationale ne se cantonnent pas aux questions de sécurité. Au-delà du dispositif de sanctions individuelles dont s'est doté le Conseil de sécurité, la lutte contre l'impunité est un aspect essentiel et que nous ne devons pas négliger, tant la culture de l'impunité qui règne en Somalie est un

obstacle majeur sur le chemin de la paix. La France soutient pleinement l'approche à cet égard du Représentant spécial du Secrétaire général.

Je voudrais rappeler aussi, puisque cela a été évoqué par certains, que le Conseil de sécurité a discuté à plusieurs reprises au cours de l'année dernière de la création éventuelle d'une opération de maintien de la paix. Nous reprendrons cet examen sur la base du rapport du Secrétaire général attendu à la mi-avril. Mais nous ne devons pas perdre de vue que, dans l'intérêt des populations somaliennes, l'essentiel est une mise en œuvre pleine et rapide de la résolution 1863 (2009).

Ce qui précède rend les actions de lutte contre la piraterie encore plus nécessaires. Depuis les premières opérations de protection des bâtiments du Programme alimentaire mondial (PAM), lancées par la France en novembre 2007, la lutte contre la piraterie a pris une très grande ampleur. L'Union européenne, en coopération avec un grand nombre de partenaires internationaux, joue un rôle majeur, à travers l'opération Atalante, pour sécuriser l'approvisionnement dont dépendent des millions de Somaliens. L'opération Atalante a ainsi permis l'acheminement sécurisé de près de 100 000 tonnes d'aide alimentaire. Le Haut-Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune a fait part de son intérêt de principe pour protéger des convois des Nations Unies.

C'est à terre, en Somalie, que les causes profondes de la piraterie devront être réglées, mais la lutte contre la piraterie est une mesure d'urgence et nous nous réjouissons que tant de nations et d'organisations y participent désormais : les livraisons alimentaires du PAM ont quadruplé entre 2007 et 2008.

Pour terminer, je voudrais à nouveau faire part au Représentant spécial du Secrétaire général de notre plein soutien, et au Ministre des affaires étrangères de Somalie, je voudrais redire qu'il pourra compter pleinement sur la France pour aider son gouvernement à répondre, pour reprendre sa belle formule, au besoin de paix et à la volonté de liberté qui anime son peuple.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général de sa déclaration. Nous reconnaissons, comme l'indique son exposé, que des progrès significatifs ont été enregistrés récemment dans le processus politique somalien. Nous avons également été témoins des efforts énergiques déployés

par le nouveau Président, le Premier Ministre et les membres du Cabinet pour exhorter les groupes d'opposition à participer au processus de paix.

Toutefois, les chances de réaliser un processus de paix plus participatif restent limitées. Les groupes rebelles continuent de conduire des hostilités contre la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). La communauté internationale doit continuer d'appuyer les efforts du nouveau Gouvernement pour promouvoir un processus politique sans exclusive.

La situation instable en matière de sécurité est une des principales préoccupations. L'attaque dirigée contre l'AMISOM en février a causé la mort de 11 soldats burundais, et récemment quatre travailleurs humanitaires de l'ONU ont été enlevés, puis libérés. Dans ces circonstances difficiles, l'AMISOM continue de protéger des installations stratégiques en coopération avec les forces de sécurité communes. Le Japon salue et félicite les pays fournisseurs de contingents, le Burundi et l'Ouganda, pour leur rôle important dans la Mission.

Les pays fournisseurs de contingents ont besoin d'un appui complet en matière de logistique, de formation et d'équipement. Il est important que l'ensemble d'appuis logistiques à l'AMISOM, proposé dans la lettre du Secrétaire général datée du 19 décembre 2008 (S/2008/804) soit rapidement approuvé conformément aux règles et procédures pertinentes de l'ONU, avec la supervision et la transparence nécessaires.

Une conférence internationale des donateurs sera organisée pour mobiliser l'appui à l'AMISOM et pour renforcer les capacités des institutions somaliennes, conformément à la résolution 1863 (2009). Il est indispensable de renforcer les capacités des institutions de sécurité somaliennes, notamment les forces de sécurité communes, pour stabiliser la situation sécuritaire. Compte tenu de la situation délicate sur le terrain, il faut que la communauté internationale formule le meilleur moyen possible d'aider le peuple somalien à trouver une réponse rapide et à faire preuve dans le même temps de sens des responsabilités. Pour sa part, le Japon a apporté une aide pour répondre aux besoins humanitaires et renforcer le secteur de la sécurité à hauteur de 64,5 millions de dollars au cours des deux dernières années.

Les actes de piraterie au large des côtes somaliennes posent une menace pour la communauté internationale, en rendant difficile le passage sûr des

navires, ce qui nécessite donc une action urgente. S'agissant des efforts déployés par la communauté internationale, il y a tout juste une semaine, le 13 mars 2009, le Gouvernement japonais a approuvé le déploiement de la Force d'autodéfense japonaise pour prendre des mesures contre les actes de piraterie au large de la Somalie et dans le golfe d'Aden, conformément aux dispositions de la loi existante permettant des opérations de sécurité maritimes à titre d'urgence. Deux contre-torpilleurs sont partis du Japon dans le cadre de cette mission. Le Gouvernement japonais a également présenté un nouveau projet de loi sur la criminalisation des actes de piraterie et les mesures à prendre pour lutter contre les actes de piraterie pour approbation par notre parlement.

Comme cela a été dit dans différentes réunions du Groupe de contact sur la piraterie au large de la côte somalienne, il importe de renforcer les partenariats, notamment grâce aux efforts de l'ONU en matière de partage d'informations, afin d'améliorer la coordination entre les différentes activités des États Membres et les pays de la région. Le Japon continuera à participer activement à la prise de mesures coordonnées pour faire face aux problèmes posés par la piraterie somalienne, en puisant dans son expérience en Asie, par exemple l'Accord de coopération régionale contre la piraterie et les vols à main armée à l'encontre des navires en Asie.

Nous convenons enfin avec le Secrétaire général qu'il est important d'adopter une démarche pluridimensionnelle pour remédier à la situation instable en Somalie. Les membres du parlement de transition sont revenus dans la capitale. L'approche intégrée exige un processus politique sans exclusive qui incorpore les différents groupes d'opposition, les chefs de clans, la société civile et les autres participants à l'édification de la nation.

Il sera également indispensable de contribuer au renforcement des institutions de la Somalie, par le biais notamment d'efforts visant à renforcer les capacités de gouvernance et l'infrastructure au service de la stabilité à long terme. La communauté internationale doit renforcer la coopération et les échanges avec la Somalie, et nous devons mobiliser l'appui et les ressources nécessaires.

Pour ce qui est de la transition future de l'AMISOM à une opération de maintien de la paix des Nations Unies, le Japon attend avec intérêt d'examiner le rapport du Secrétaire général prévu pour le 15 avril

afin de déterminer la ligne d'action la plus appropriée. Nous espérons recevoir du Secrétaire général une évaluation détaillée et réaliste de la situation politique et sécuritaire sur le terrain.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, M. Ould Abdallah, de son exposé et des rapports du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2009/132) et sur la piraterie au large des côtes somaliennes (S/2009/146) cherchant à assurer la sécurité de la navigation à long terme et soumis en application de la résolution 1846 (2008) sur la piraterie.

Nous sommes également reconnaissants de l'exposé détaillé et des évaluations qui ont été fournies.

Nous avons écouté attentivement la déclaration du Ministre somalien des affaires étrangères, M. Mohamed Abdullahi Omaar. Nous nous félicitons de l'évolution politique positive survenue récemment en Somalie : le processus pacifique de transfert du pouvoir, l'élection du nouveau Président de la République, Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, par le parlement fédéral de transition élargi, la nomination du Premier Ministre et la formation du Gouvernement. Nous espérons que le nouveau Président sera en mesure d'unir les forces de toutes les parties au conflit somalien de manière à permettre au Gouvernement de fonctionner, à faire avancer la consolidation de la société et à instaurer la primauté du droit et une paix durable dans le pays.

Nous notons et appuyons les efforts de médiation déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, M. Ould Abdallah. Nous prenons note des conclusions de la mission d'évaluation technique énoncées dans le rapport du Secrétaire général, qui comprennent notamment la proposition faite concernant l'ensemble d'appuis logistiques à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Nous présumons que ces propositions seront élaborées plus avant par les organes concernés de l'Assemblée générale, en tenant compte des procédures budgétaires établies.

S'agissant des perspectives de déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie, la décision future du Conseil dans ce domaine dépendra en grande partie de l'attachement à la paix des Somaliens eux-mêmes, d'une amélioration sensible de la situation sécuritaire et des progrès importants qui seront réalisés vers un règlement politique. Ces

conditions préalables ne sont pas encore en place. Nous pensons toutefois qu'une éventuelle opération de l'ONU en Somalie doit être davantage planifiée, et que les modalités de transformation de l'AMISOM – dont nous appuyons l'action – en une telle opération doivent être définies davantage.

Nous attendrons donc les conclusions et les propositions correspondantes qui seront présentées par le Secrétaire général dans son rapport d'avril, soumis en application de la résolution 1863 (2009). Cette résolution prévoit une augmentation de l'assistance internationale au processus de paix en Somalie. Le succès dans ce domaine contribuera au règlement d'un ensemble de problèmes complexes, notamment celui de l'élimination de la piraterie au large des côtes somaliennes. Le rapport du Secrétaire général sur cette question (S/2009/146) reflète effectivement les efforts déployés par la communauté internationale pour lutter plus efficacement contre la piraterie et les vols à main armée en mer dans cette région. Nous exhortons le Secrétaire général à poursuivre ses activités dans ce domaine.

Les engagements internationaux pris par le Conseil de sécurité ont déjà produit des résultats, mais nous sommes encore loin de pouvoir constater un renversement des tendances négatives quant aux actes de piraterie commis au large de la Somalie. Nous croyons qu'il faut adopter une approche multidimensionnelle face à ce problème. Nous pensons qu'une solution à long terme émanera de la mise en œuvre du processus de paix de Djibouti, qui permettra d'assurer l'ordre et la sécurité et de surmonter les facteurs socioéconomiques qui encouragent le développement de la piraterie. En outre, nous devons faire tout notre possible pour renforcer les capacités du Gouvernement somalien lui-même, car en dernière analyse le succès de la lutte contre la piraterie dépendra du succès du Gouvernement.

Les gouvernements des pays de la région devraient jouer un rôle spécial s'agissant de créer les conditions propices à lutter efficacement contre la piraterie. C'est pourquoi nous croyons qu'il faut appuyer des initiatives régionales telles que l'adoption à Djibouti, en janvier, d'un code de conduite sur la lutte contre la piraterie le long de la corne de l'Afrique. Le règlement du problème passe par la mise au point d'une base juridique unique pour arrêter les pirates et les poursuivre en justice, ce qui facilitera la lutte contre la piraterie le long des côtes somaliennes.

La Fédération de Russie continue d'apporter des contributions effectives aux mesures internationales de lutte contre la piraterie et participe activement à la mise en œuvre d'initiatives idoines, notamment dans le cadre du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Les navires de la flotte russe assurent la sécurité de la navigation et d'autres types d'activités économiques maritimes au large des côtes somaliennes, en coordination avec les navires des flottes de la Chine, de la France, de l'Inde et des États-Unis, et avec la flotte de l'Union européenne et le Groupe de forces multinationales 151 de l'OTAN. Depuis octobre 2008, plus de 80 vaisseaux russes et autres ont été escortés, et quatre attaques de pirates cherchant à s'emparer de navires marchands ont été détournées. Nous sommes résolus à œuvrer en étroite collaboration avec les parties intéressées sur tous les aspects du problème.

Pour terminer, je souhaite au peuple et au Gouvernement somaliens de réussir à sortir de cette crise, qui dure depuis trop longtemps. La Russie les aidera à trouver des solutions.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je me joins à mes collègues pour remercier de son exposé le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, M. Ould Abdallah. Je tiens également à souhaiter la bienvenue au Ministre somalien des affaires étrangères et au Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Lamamra, et les remercie pour leurs exposés.

Nous sommes heureux que le Ministre des affaires étrangères ait pu venir à New York nous informer de l'évolution récente de la situation en Somalie. Les défis auxquels ce pays est confronté sont nombreux et, à vrai dire, pressants. Le conflit en Somalie a également eu des répercussions négatives pour la région en termes de réfugiés, de piraterie et de prolifération d'armes légères, et il a également servi de pépinière à des activités terroristes.

C'est pourquoi nous sommes encouragés par l'évolution politique récente, surtout en ce qui concerne l'application de l'Accord de paix de Djibouti. Tout cela signale une nouvelle direction positive pour la Somalie. Ces derniers mois, ces faits nouveaux ont inclus l'élargissement du Parlement, l'élection du Président Ahmed, la nomination du Premier Ministre Sharmarke et la formation d'un gouvernement d'unité nationale. Tout ceci offre une chance unique de paix et de stabilité dans le pays.

C'est pourquoi l'Ouganda se félicite des efforts déployés par le Président Ahmed et son gouvernement pour tendre la main aux divers groupes et pour accommoder les opinions divergentes. La décision de déplacer le siège du Gouvernement à Mogadiscio et l'annonce faite par le Gouvernement de s'attaquer à quatre domaines prioritaires dans lesquels on peut espérer une amélioration minimale dans les 100 premiers jours – sécurité et réconciliation, accès humanitaire, renforcement des capacités institutionnelles et gestion des accords de transition – sont audacieuses et louables. En conséquence, nous appelons toutes les parties à répondre positivement aux initiatives du Président et à se joindre au processus politique afin que la tâche urgente de la reconstruction puisse vraiment commencer.

Nous saluons la communauté internationale pour l'appui qu'elle a apporté au peuple somalien pour faciliter les négociations de paix. À cet égard, je tiens encore une fois à féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, pour son rôle crucial dans le processus de paix de Djibouti.

Si nous reconnaissons l'évolution positive de la situation et remercions tous ceux qui ont facilité ce processus, nous restons bien conscients que la situation en Somalie est encore fragile et qu'il y a des groupes toujours décidés à s'engager sur la voie de la violence et qui continuent de commettre des attaques dans différentes parties du pays. La dernière en date contre la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a causé la mort d'un officier de l'armée ougandaise; c'est l'un de ces actes désespérés et condamnables. Non seulement ces attaques déstabilisent le pays et retardent le retour à la normalité, mais elles entravent aussi l'acheminement de l'aide humanitaire dont les citoyens ordinaires, et surtout les plus vulnérables, ont particulièrement besoin. Nous condamnons donc le ciblage du personnel humanitaire, l'impunité et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Comme nombre des orateurs qui nous ont précédés, nous sommes extrêmement troublés par les actes de piraterie commis au large des côtes somaliennes, qui non seulement entravent l'acheminement de l'aide humanitaire vers ceux qui en ont besoin, mais nuisent également au commerce international et augmentent le coût des transports maritimes. Ces actes ont donc un impact négatif sur le développement économique de la région et exacerbent

les effets déjà négatifs de la crise économique mondiale actuelle.

La capture hier d'un navire grec dans le golfe d'Aden nous rappelle encore une fois la menace que constitue la piraterie en dépit des mesures mises en place pour y remédier. Si des mesures telles que des patrouilles navales ont permis de réduire le nombre d'attaques, cette capture démontre encore une fois que pour régler définitivement le problème de la piraterie, il faudra aider la Somalie et lui donner les moyens de redevenir une entité souveraine dotée d'institutions opérationnelles ayant la capacité de faire respecter l'ordre public, de maîtriser les pirates sur son territoire et d'assurer des services de base au peuple somalien.

Dans tous ces domaines, qu'il s'agisse du processus de paix ou du processus politique en cours en Somalie, de l'aide à l'acheminement de l'assistance humanitaire, de la reconstruction des institutions de l'État et de la lutte contre la piraterie, l'AMISOM a joué un rôle essentiel. Nous croyons que, si elle est renforcée, elle pourrait faire encore plus dans ces domaines pour aider le peuple somalien. Nous trouvons donc très encourageant le fait que le dispositif d'appui logistique soit mis en place, ce qui permettra à l'AMISOM non seulement de poursuivre ses opérations mais aussi d'atteindre son effectif autorisé complet pour lui permettre de mieux remplir son mandat.

Enfin, le peuple somalien souffre depuis trop longtemps. Les initiatives du Président Ahmed dans le sens de la réconciliation et de l'entente politique méritent notre plein appui. Cependant, nous, en tant que communauté internationale ou en tant que voisins, ne pouvons pas tout faire. En fin de compte, la responsabilité d'instaurer une paix et une stabilité durables en Somalie incombe pleinement au peuple somalien lui-même. Nous exhortons donc tous les Somaliens, quelles que soient leurs opinions ou leurs croyances, de donner une chance à la paix, d'oublier le passé et de se tourner vers l'avenir pour reconstruire le pays.

L'Ouganda a fait distribuer un projet de déclaration à la presse qui, nous espérons, sera approuvé par consensus par le Conseil, mais nous accueillons avec plaisir toute contribution de la part des membres du Conseil.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général

pour la Somalie, pour son exposé ce matin. Je tiens également à saluer la présence de M. Mohamed Abdullahi Omaar, Ministre des affaires étrangères de la Somalie, et à remercier M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, de sa déclaration.

En Somalie, nous avons assisté à l'une des crises humanitaires les plus tragiques au monde et à l'une des situations politiques les plus difficiles pour la communauté internationale. Il n'y a pas eu de solution facile à la crise en Somalie. La situation exige une approche intégrée, chose claire aujourd'hui, qui tienne compte la complexité du problème et qui utilise une variété d'instruments permettant de surmonter cette crise d'une nature si particulière.

Il faut également pouvoir compter sur la coopération de tous les segments de la société somalienne qui sont attachés au processus de Djibouti et sur le ferme appui de la communauté internationale. Ensemble, nous devons faire un effort pour élargir la base du soutien à cet accord, en impliquant le plus grand nombre possible de parties prenantes au processus, comme l'a déjà fait le Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed.

Telles sont les difficiles conditions pour trouver un règlement à la crise somalienne qui, sans aucun doute, demandera l'engagement des acteurs nationaux et internationaux pour de nombreuses années à venir. Établir des institutions politiques légitimes et largement représentatives est une question urgente. Il s'agit de la condition nécessaire pour avancer sur le chemin qui conduira au règlement de la crise en Somalie, ce qui ne sera possible que grâce à une stratégie à long terme portant sur les dimensions humanitaire, politique, sécuritaire et de développement de la crise somalienne.

À cet égard, nous accueillons favorablement l'élection de Sheikh Sharif Sheikh Ahmed comme Président de la Somalie et la nomination par la suite de M. Omar Abdirashid Ali Sharmake en tant que Premier Ministre comme un pas positif dans la bonne direction. Nous sommes persuadés qu'ils auront ensemble suffisamment de légitimité pour lancer un processus politique inclusif qui contribuera à la réconciliation et qui servira de fondement pour la reconstruction nationale.

Les conditions de sécurité précaires qui règnent en Somalie constituent un motif de préoccupation pour ma délégation, en particulier à la lumière de

l'augmentation des agressions contre le personnel de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Nous espérons que les progrès réalisés s'agissant de l'application de la résolution 1863 (2009) et la mise en place des mesures pour renforcer cette Mission permettront de diminuer sa vulnérabilité et d'améliorer son efficacité sur le terrain. À cet égard, nous appuyons également l'appel lancé par le Secrétaire général, compte tenu de l'organisation d'une conférence de donateurs, pour que la communauté internationale appuie les activités en cours qui doivent conduire à la création d'une force de sécurité commune en Somalie.

Ma délégation condamne les attaques perpétrées contre la population civile et déplore l'augmentation du nombre de pertes civiles, dont beaucoup sont morts pris dans le feu croisé d'attaques dirigées contre l'AMISOM. Il est urgent de poursuivre toutes les mesures nécessaires pour permettre le libre accès à l'aide humanitaire et améliorer les conditions de sécurité du personnel humanitaire qui aide plus de 3 millions de personnes tributaires de cette aide. Nous rappelons à toutes les parties au conflit qu'elles sont tenues de respecter les dispositions du droit international, en particulier du droit international humanitaire. Les violations des droits de l'homme qui se poursuivent, les obstacles posés à l'aide humanitaire, les attaques commises contre le personnel international qui distribue cette aide et contre la population civile font de la lutte contre l'impunité une question prioritaire qui doit faire partie de la stratégie visant à mettre fin à la crise en Somalie.

Ma délégation constate que les pays africains veulent renforcer l'AMISOM et appuie le travail de cette mission en tant qu'élément essentiel pour instaurer la stabilité en Somalie et pour créer un espace favorable à la poursuite du dialogue et des efforts de réconciliation.

Pour terminer, je tiens à dire que nous nous félicitons des progrès réalisés en ce qui concerne les efforts de coopération pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes, notamment en raison de l'importance de ces efforts pour assurer l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous espérons que l'engagement de la communauté internationale à trouver une solution à la crise causée par la prolifération de la piraterie renforcera l'attention que la communauté internationale doit porter aux causes profondes de la crise en Somalie et aux efforts pour y instaurer la paix.

M. İlkin (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer aux orateurs précédents pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général de son exposé détaillé. Je souhaite la bienvenue parmi nous au Ministre des affaires étrangères de la Somalie et le remercie de nous avoir fait part de son point de vue. Je remercie également le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

Nous nous félicitons des rapports du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2009/132) et sur la lutte contre la piraterie (S/2009/146). Les deux rapports contiennent en effet des informations détaillées et utiles sur l'évolution de la situation dans le pays. Je limiterai mes observations à trois questions sur la base de ces rapports.

La première porte sur l'évolution politique. La Turquie se félicite de l'élection du nouveau Président. De même, nous nous félicitons de la nomination du Premier Ministre et de son nouveau gouvernement. La Turquie a appuyé le processus de paix de Djibouti et espère que ces faits nouveaux sont le signe avant-coureur d'un avenir meilleur pour le peuple somalien déchiré par la guerre. Nous souhaiterions voir la formation d'un gouvernement d'unité nationale comme indicateur de la volonté du peuple somalien de prendre en main le destin de son propre pays.

Ceci dit, en ce moment critique, il nous appartient également en tant qu'amis de la Somalie de souligner les graves difficultés auxquelles le nouveau Gouvernement devra faire face. Cependant, ce faisant, nous devrions prendre soin de ne pas semer sans raison le pessimisme en Somalie et à propos de la Somalie, ce qui serait contre-productif. En effet, les défis et les difficultés sans précédent que le Gouvernement somalien devra affronter ne peuvent être ignorés ou niés. C'est précisément pour cette raison que nous devons renforcer le nouveau Gouvernement grâce à notre appui et à notre assistance pour qu'il puisse faire face à ces défis. Pour ce faire, il a avant tout besoin d'une aide financière.

En échange, le nouveau gouvernement devra prendre des mesures rapides et efficaces pour appliquer l'accord de Djibouti grâce à la réconciliation nationale et à un dialogue politique. Il doit poursuivre une politique d'ouverture vis-à-vis des autres groupes dans le but de les faire participer, dans la mesure du possible, à ce processus.

À court et à moyen terme, avec l'appui des partenaires et des amis, il devrait disposer des forces

de sécurité et de police nécessaires. En outre, des programmes durables de désarmement, démobilisation et réintégration doivent être mis en œuvre. Puisque le Gouvernement ne peut pas fonctionner grâce aux dons et à l'aide étrangère, il doit chercher des moyens de générer des revenus pour couvrir les dépenses immédiates de l'État. Des mesures, qui doivent être prises rapidement, sont également nécessaires à la réhabilitation et au rétablissement des systèmes judiciaires et pénitentiaires en Somalie. Des violations des droits de l'homme et d'autres questions dans le domaine humanitaire, en particulier la question de l'impunité, doivent être examinées.

Pour que le Gouvernement réalise les objectifs inscrits à son ordre du jour, il doit se sentir en sécurité. Ceci me mène à mon deuxième point, qui porte sur le besoin d'opérations de maintien de la paix régionales et internationales. La Turquie se félicite vivement de la contribution de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) à la paix et à la stabilité en Somalie. Nous rendons hommage au dévouement et au courage des forces ougandaises et burundaises, qui servent la paix dans des conditions des plus difficiles. Elles méritent notre plein appui.

La Turquie était l'un des auteurs de la résolution 1863 (2009), qui prévoyait le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie, sous réserve d'une nouvelle décision du Conseil. La Turquie espère sincèrement que ce déploiement deviendra bientôt réalité. Cependant, certains faits récents montrent que nous pourrions être confrontés à certain retards. Nous aurons peut-être à compter sur la seule AMISOM pendant quelque temps encore. Par conséquent, il devient impératif non seulement de renforcer les capacités des forces de l'AMISOM, mais aussi de fournir les fonds dont l'AMISOM a besoin. À cet égard, la Turquie se félicite de l'intention de Secrétaire général d'organiser une conférence de donateurs pour l'établissement d'un fonds d'affectation spéciale, auquel la Turquie contribuera.

Le troisième point que je voudrais mentionner porte sur les actes de piraterie au large des côtes somaliennes, qui restent un motif de préoccupation pour la communauté internationale. Afin de lutter contre la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe d'Aden et au large des côtes somaliennes, le Gouvernement turc a mis à disposition une frégate disposant de moyens aériens. La frégate a rejoint les efforts internationaux qui sont déployés au titre du

Groupe de forces multinationales 151, qui a été lancé récemment. La Turquie est également un membre fondateur du Groupe de contact pour la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, et participe activement aux groupes de travail créés au titre du Groupe de contact. Ceci dit, nous devons continuer à nous concentrer et à coopérer afin d'éliminer les causes profondes de la piraterie, qui trouve ses racines en Somalie.

La Somalie dispose enfin d'un gouvernement d'unité basé à Mogadiscio. Pour que ce Gouvernement réussisse, il faut, en tout premier lieu, que le peuple somalien lui fasse entièrement confiance. Nous devons aider le Gouvernement somalien à acquérir une image qui gagnera la confiance de son propre peuple.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la délégation chinoise souhaite vous remercier d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2009/132), et nous remercions M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, et M. Ramsane Lamamra, Commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité, pour leurs exposés. Nous nous félicitons de la présence de M. Mohamed Abdullahi Omaar, Ministre des affaires étrangères de la Somalie, et le remercions pour sa déclaration.

La question de la Somalie perdure depuis 18 ans, période pendant laquelle le peuple somalien a connu d'immenses souffrances, ce qui représente une grave menace pour la situation régionale dans la corne de l'Afrique et constitue un redoutable défi pour la communauté internationale. Au cours de ces dernières années, avec l'appui énergique des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, toutes les parties somaliennes ont renforcé le processus des pourparlers de paix, qui a conduit à une certaine évolution positive de la situation du pays. Mais la situation générale demeure précaire en Somalie et exige que les parties somaliennes et la communauté internationale déploient des efforts supplémentaires.

L'élément essentiel de l'instauration de la paix en Somalie est le renforcement des bases politiques du pays. Nous appuyons le processus de paix de Djibouti et appelons toutes les parties concernées à mettre effectivement en œuvre l'accord de paix qui a été signé.

Nous félicitons à nouveau Sheikh Sharif Sheikh Ahmed pour son élection en tant que le Président de la Somalie et nous nous félicitons de la formation d'un nouveau gouvernement. Nous appuyons le nouveau Gouvernement somalien qui œuvre à renforcer le dialogue avec les différents partis politiques et nous appelons toutes les parties somaliennes à se joindre au processus de négociations de paix et de réconciliation politique. Nous encourageons le nouveau Gouvernement à créer dans les meilleurs délais des pouvoirs publics efficaces, de façon qu'il puisse exercer son autorité sur l'ensemble du territoire du pays.

Nous apprécions au plus haut point le rôle positif que joue le Représentant spécial M. Ould Abdallah et nous appelons la communauté internationale à continuer d'appuyer le processus de paix et de réconciliation nationale en Somalie.

Un climat stable et sûr est nécessaire pour instaurer la paix en Somalie. Nous nous félicitons vivement de l'excellent travail accompli par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) dans des conditions extrêmement difficiles, et nous nous félicitons de la décision du Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine de prolonger le mandat de l'AMISOM de trois mois supplémentaires. Nous appelons la communauté internationale à continuer de fournir l'aide financière et logistique à l'AMISOM.

Nous condamnons toutes les attaques portées contre des civils en Somalie et contre l'AMISOM. Nous appelons toutes les parties somaliennes à instaurer immédiatement un cessez-le-feu sur tout le territoire somalien et de rechercher un règlement politique. Nous espérons que les forces communes de sécurité et de police seront mises en place dès que possible, et nous appelons la communauté internationale à fournir l'appui nécessaire à cet égard.

L'instauration de la paix en Somalie requiert que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle plus important. Nous approuvons le dispositif d'appui des Nations Unies à l'AMISOM et nous nous félicitons de ce que le Secrétariat a envoyé une mission technique d'évaluation dans la région et a rendu des rapports à cet égard. Nous souhaiterions que l'Assemblée générale examine rapidement le dispositif d'appui à l'AMISOM, et nous espérons que le Secrétariat créera rapidement le fonds d'affectation spéciale. Nous

appelons tous les pays à continuer de fournir une aide bilatérale à l'AMISOM.

Le Gouvernement chinois a récemment versé à chacun des deux principaux fournisseurs de contingents à l'AMISOM – l'Ouganda et le Burundi – 5 millions de renminbi pour l'appui logistique. La Chine est prête à continuer dans la limite de ses moyens d'aider davantage le processus de paix en Somalie.

Nous ne devons pas oublier que l'objectif final du renforcement de l'AMISOM est de créer des conditions favorables pour le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Le Conseil de sécurité doit répondre aux espoirs que le peuple somalien et les pays de l'Union africaine nourrissent depuis longtemps en envisageant de manière favorable le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies dans le pays. Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général qui doit être rendu en avril prochain.

Les mois à venir seront cruciaux pour le processus de paix en Somalie. Les actions du Conseil à cet égard auront des conséquences à long terme sur le peuple somalien. La délégation chinoise est prête à travailler avec d'autres membres pour encourager le Conseil de sécurité à jouer un rôle encore plus important en ce qui concerne la question de la Somalie.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général pour ses deux rapports (S/2009/132 et S/2009/146) qui se concentrent respectivement sur la situation de la sécurité et sur la situation de la piraterie en Somalie. Je remercie également M. Ahmedou Ould Abdallah pour son exposé détaillé. Je me félicite de la participation de S. E. Mohamed Abdullahi Omaar, Ministre des affaires étrangères de la Somalie, et le remercie pour son rapport. Je souhaite également la bienvenue aux représentants de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes et les remercie pour leur participation à cette réunion importante du Conseil de sécurité.

Au cours des derniers mois, nous avons été les témoins des importants progrès qui ont été accomplis dans le cadre du processus politique en Somalie, notamment l'élection d'un nouveau président, la création d'un parlement nouvellement élargi et la formation d'un gouvernement ouvert. Nous réaffirmons notre conviction selon laquelle, ainsi que l'a indiqué S. E. le Ministre des affaires étrangères de la Somalie, la paix et la sécurité en Somalie ne peuvent être

instaurées que par la voie du dialogue, de la négociation, d'une volonté de compromis et de réconciliation. Nous saluons les efforts déployés par le Président Ahmed pour rendre le processus politique plus participatif en tendant la main à divers groupes dans le pays.

Malgré cette évolution politique encourageante, renforcée par la détermination du peuple et des dirigeants somaliens à promouvoir l'application d'un cessez-le-feu global, nous demeurons préoccupés par la situation explosive en matière de sécurité, comme le montre la série d'attaques contre la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), au cours desquelles de nombreux soldats de la paix ont été blessés ou ont trouvé la mort. Nous sommes également préoccupés par la situation humanitaire, avec plus de 3 millions de Somaliens ayant besoin d'aide humanitaire et de nombreux civils fuyant leurs foyers pour échapper aux combats. Nous condamnons fermement toutes les attaques contre l'AMISOM, le personnel humanitaire et les civils, et nous demandons qu'elles prennent immédiatement fin.

Ayant évalué la situation actuelle concernant la piraterie au large des côtes de la Somalie et la complexité de la situation politique et en matière de sécurité dans ce pays ravagé par la guerre, et tout en saluant les efforts opérationnels des États Membres dans le cadre du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, nous tenons à insister sur la nécessité de mettre en œuvre toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et le processus de paix de Djibouti. Nous faisons nôtre l'opinion du Secrétaire général selon laquelle le fléau de la piraterie et des vols à main armée au large des côtes somaliennes peut être réglé par une approche intégrée permettant de mettre un terme au conflit et de s'attaquer à l'absence de gouvernance et de moyens de subsistance durables en Somalie. Nous appuyons l'appel qu'il a lancé à la communauté internationale afin de fournir les ressources qui permettront de contribuer à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en Somalie. Nous soulignons qu'il importe d'apporter de l'aide pour renforcer les capacités des parties prenantes locales et régionales.

Nous félicitons l'AMISOM pour les efforts inlassables qu'elle déploie en Somalie dans des conditions très difficiles. Nous sommes conscients que les ressources disponibles à l'AMISOM sont toujours nettement inférieures à celles qui sont nécessaires pour son plein déploiement et le maintien de ses opérations.

Ma délégation accueille favorablement l'intention du Secrétaire général de convoquer une conférence des donateurs internationaux pour solliciter le versement de contributions aux fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM.

M. Jurica (Croatie) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres orateurs pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ahmedou Ould Abadallah, de son exposé. Nous le remercions également pour le travail inlassable qu'il accomplit en Somalie. Nous sommes en outre sensibles à l'intervention de S. E. M. Mohamed Abdullahi Omaar, Ministre des affaires étrangères du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie.

Nous faisons nôtres les encouragements exprimés autour de cette table pour ce qui est des faits politiques encourageants survenus dans le cadre du processus de paix de Djibouti, notamment l'élection de Sheikh Sharif Sheikh Ahmed en tant que Président de la Somalie. Nous espérons que son élection et, mieux encore, ses actions futures encourageront les partenaires somaliens qui restent à l'écart du processus de Djibouti à s'y rallier. À cet égard, nous espérons que la détermination du Président Ahmed à dialoguer avec tous les Somaliens, telle qu'exprimée dans son discours inaugural, produira rapidement des résultats concrets, ce qui ouvrira la voie à des arrangements politiques plus inclusifs et à une réconciliation nationale véritable. Pour sa part, le Conseil usera de son influence pour appuyer le processus politique en cours, en persuadant notamment les autres protagonistes à s'y associer.

La situation en matière de sécurité n'est hélas pas aussi encourageante, ce qui rend les progrès enregistrés récemment au plan politique encore plus fragiles. Même si les pires scénarios de combats généralisés à la suite du retrait des forces éthiopiennes ne se sont pas concrétisés, l'insurrection persistante menée par Al-Shabaab et le fait que les troupes de l'AMISOM et les travailleurs humanitaires sont de plus en plus pris pour cible nous préoccupent au plus au point.

S'agissant des solutions possibles en matière de sécurité, nous sommes convaincus que la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité en date du 16 janvier 2009 offre actuellement les solutions les plus viables et les plus réalistes sur le plan de la sécurité, à savoir le renforcement de l'AMISOM et le renforcement des capacités somaliennes, notamment des forces de sécurité et de police communes mises en

place dans le cadre du processus de paix de Djibouti. Nous avons pleinement appuyé le caractère réaliste et progressif de cette démarche en tant que base de nos actions futures. De même, nous pensons que les conclusions de la mission d'évaluation technique – notamment les conditions minimales pour une possible opération de maintien de la paix, telles énoncées dans le rapport (S/2009/132) – sont utiles à cet égard.

De même, nous nous félicitons vivement de l'intention du Secrétaire général, exprimées dans le rapport dont nous sommes saisis, de convoquer une conférence des donateurs et de mettre en place des fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM et pour le renforcement des capacités des institutions somaliennes. En outre, nous tenons à remercier l'AMISOM, dont les troupes opèrent dans conditions extrêmement difficiles, notamment depuis le retrait des forces éthiopiennes. Nous félicitons les pays fournisseurs de contingents, l'Ouganda et le Burundi, pour leur persévérance et nous formons l'espoir que d'autres pays feront de même et honoreront leurs engagements.

Ma délégation partage les vives préoccupations exprimées par les membres du Conseil concernant les effets de la dégradation continue de la sécurité sur une situation humanitaire déjà dramatique et sur la population civile. Dans une situation où plus de 3 millions de Somaliens ont cruellement besoin d'aide, l'accès humanitaire doit demeurer une priorité pour la communauté internationale dans son ensemble. Nous sommes extrêmement préoccupés par les informations en provenance du terrain selon lesquelles les civils sont à la merci de toutes les parties participant au conflit – et faisant notamment état des meurtres ciblés de personnes ayant des liens avec le Gouvernement de transition fédéral, l'Union des tribunaux islamiques, l'ONU et les organisations de la société civile.

Toutes les parties au conflit doivent être tenues responsables des violations du droit international humanitaire, notamment des garanties de l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire. Dans ce contexte, nous demandons une fois encore que l'on mette fin à la culture d'impunité. Nous saluons les initiatives prises par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ahmedou Ould Abadallah, tendant à entamer les délibérations sur la nécessité de créer un mécanisme pour régler les questions de justice et de réconciliation. Nous espérons que cet effort

louable et indispensable donnera des résultats concrets dans un avenir proche.

Enfin, comme nous l'a rappelé le dernier rapport du Secrétaire général sur la piraterie (S/2009/146), il est essentiel d'adopter une approche multidimensionnelle pour remédier aux problèmes de la Somalie. Mon pays souscrit à cette opinion, qui vise à faire en sorte que le processus politique, les efforts de maintien de la paix déployés par l'Union africaine, les efforts d'appui aux institutions chargées de faire respecter la loi et les initiatives de renforcement des capacités se poursuivent parallèlement. Je voudrais dire, pour terminer, que le Gouvernement croate a fourni plusieurs officiers militaires aux contingents de l'opération Atalanta dans le cadre de la lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie.

M. Mayr-Hartin (Autriche) (*parle en anglais*) : À l'instar des autres orateurs, je voudrais remercier le Représentant spécial Ould Abdallah pour son exposé très important et complet. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général pour ses excellents rapports (S/2009/132) et (S/2009/146). Nous nous félicitons vivement de la participation de M. Mohamed Abdullahi Omaar, Ministre des affaires étrangères de la Somalie, et nous avons été heureux d'entendre M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

L'Autriche s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée ultérieurement par la présidence tchèque de l'Union européenne. Nos observations visent à compléter cette déclaration.

Malgré une situation politique difficile, une situation précaire en matière de sécurité et une situation humanitaire alarmante, les Somaliens ont réalisé des progrès importants dans le processus de paix de Djibouti. L'Autriche s'en félicite et félicite le Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed de son élection. Nous appuyons le Gouvernement légitime et la poursuite d'un processus de paix, qui doit être aussi représentatif que possible.

La communauté internationale doit agir maintenant et apporter son appui aux efforts somaliens pour édifier des institutions chargées de la sécurité et de faire respecter la loi, et à entamer un processus de réconciliation. Le Ministre des affaires étrangères a évoqué tous ces objectifs, que nous appuyons. À cette fin, nous devons également renforcer le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS). C'est pourquoi nous appuyons sans réserve les

recommandations y afférentes qui figurent dans le rapport du Secrétaire général.

Ces trois derniers mois, le Conseil de sécurité a adopté plusieurs résolutions concernant la Somalie. Elles doivent être mises en œuvre de bonne foi, y compris la résolution 1844 (2008) qui cible ceux qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie.

Nous devons également nous intéresser de très près aux conditions de sécurité et à la situation humanitaire : 3,2 millions de Somaliens – 43 % de la population – ont besoin d'une aide humanitaire et 1,9 million se trouvent dans une situation d'urgence humanitaire. Nos données indiquent qu'à l'heure actuelle, il y a plus d'un million de personnes déplacées. Malheureusement, les progrès réalisés dans le processus de paix ne se sont pas encore traduits en une amélioration de cette situation.

La situation des droits de l'homme en Somalie est également très préoccupante, comme l'a fort justement signalé la mission d'évaluation technique. La situation des femmes est particulièrement alarmante, surtout la violence à leur égard, ainsi que les pratiques traditionnelles dangereuses encore très répandues. En outre, toutes les violations des droits de l'homme qui ont été signalées ont été commises – pour la plupart – en toute impunité. L'Autriche appuie sans réserve le renforcement de la capacité de l'UNPOS l'accent étant mis sur la mise au point de mécanismes garantissant la justice et la responsabilisation en Somalie, comme le suggère le Secrétaire général dans son rapport.

Les civils, le personnel de l'ONU et, récemment, le personnel de l'AMISOM, ainsi que le personnel des organisations non gouvernementales locales ont été ciblés, enlevés et assassinés. L'Autriche rend hommage aux travailleurs humanitaires qui continuent de fournir une aide humanitaire fort nécessaire. Nous remercions également les pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM, l'Ouganda et le Burundi, de leur engagement résolu à instaurer la stabilité et la sécurité en Somalie. Nous nous associons à la condamnation des attaques perpétrées contre l'AMISOM qui ont été évoquées aujourd'hui.

L'Autriche appuie pleinement le renforcement de l'AMISOM. À cet égard, le module d'appui de l'ONU est un élément important. Nous attendons donc avec intérêt le rapport du Secrétaire général qui doit être publié en avril. Il nous informera des progrès réalisés dans le processus politique et au niveau de la sécurité

sur le terrain et servira de base à nos futures délibérations.

Il est très important pour l'autorité et l'efficacité de toute présence internationale en Somalie que toutes les parties s'acquittent des obligations prévues par le droit international humanitaire. La protection des civils, en particulier les femmes et les enfants, doit être prioritaire et doit être garantie par toutes les parties.

Pour ce qui est de la piraterie, il faut non seulement considérer ce phénomène comme une menace contre les grandes voies de navigation internationale, mais aussi comme un facteur qui continue d'aggraver les conditions de sécurité et la situation humanitaire en Somalie. Outre le fait que la piraterie pose un danger pour les secours humanitaires, elle joue aussi un rôle incontestable dans le financement des activités des « trouble-fêtes » du processus de stabilisation, en particulier des flux illégaux d'armes, en violation de l'embargo. C'est pourquoi l'Autriche souligne l'importance d'activités visant expressément à lutter contre la piraterie dans la région, et, bien entendu, en tant que membre de l'Union européenne, nous appuyons sans réserve l'opération navale de l'Union européenne, l'opération Atalanta.

Nous espérons poursuivre et intensifier l'étroite coopération entre la communauté internationale et la Somalie dans l'intérêt de la Somalie et de tout son peuple.

Le Président (*parle en arabe*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Jamahiriya arabe libyenne.

Je tiens d'emblée à remercier M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, pour son précieux exposé. Je souhaite également remercier notre frère Mohamed Abdullahi Omaar, Ministre des affaires étrangères de la Somalie, de sa présence et des informations qu'il nous a communiquées aujourd'hui sur la situation en Somalie. Je remercie également M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, pour son précieux exposé.

Au cours des derniers mois, les dirigeants somaliens ont affirmé leur volonté d'extraire le pays du borbier de la guerre civile dans lequel il se débat depuis 18 ans. L'élargissement du Parlement a été suivi de l'élection de Sheikh Sharif Sheikh Ahmed à la présidence du pays. Un premier ministre a été nommé

et un gouvernement a ensuite été constitué et approuvé par le Parlement. Ce sont là des signes positifs de l'attachement des parties au processus de réconciliation nationale dans le cadre de l'Accord de Djibouti. Seuls le dialogue entre toutes les parties au conflit en Somalie et la renonciation à des politiques d'exclusion permettront de s'engager sur la voie d'un règlement politique permanent.

Nous estimons que le souhait exprimé par le Président Sharif d'entrer en contact avec toutes les parties opposées au processus de Djibouti, quelles que soient leurs opinions politiques, est un premier pas dans la bonne direction. Quant à nous, nous exhortons toutes les factions somaliennes à répondre à l'appel du Président Sharif en faisant montre d'un esprit de tolérance et en surmontant le passé afin d'instaurer la paix et la réconciliation dans l'ensemble du pays.

Ma délégation se félicite de l'achèvement du retrait total de l'Éthiopie du territoire somalien. Nous remercions la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) d'avoir poursuivi son action dans des conditions difficiles. Nous engageons instamment les États membres de l'Union africaine qui ont promis de fournir des contingents à prendre les mesures nécessaires pour les déployer sans délai. Nous appelons également la communauté internationale à fournir les ressources nécessaires pour permettre à ces États de fournir des contingents à l'AMISOM. Nous espérons que le module d'appui logistique à l'AMISOM proposé par l'ONU favorisera l'application des normes de l'ONU relatives aux contingents déployés sur le terrain.

Les conditions de sécurité en Somalie sont très préoccupantes bien qu'il n'y ait pas eu de grandes opérations de combat depuis le retrait des forces éthiopiennes. La Mission de l'Union africaine a fait l'objet d'attaques répétées, et des groupes armés contrôlent toujours plusieurs régions du pays, ce qui a des effets négatifs sur la situation des droits de l'homme et la situation humanitaire.

Sur le plan humanitaire, la détérioration continue de la situation humanitaire en Somalie demeure préoccupante. Plus de 3 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire, et le nombre de personnes déplacées ne cesse de croître. On ne s'attend pas à ce que les personnes déplacées retournent bientôt chez elles, tant que les groupes armés continueront de prendre pour cible les organismes humanitaires, que ce soit pour piller leur matériel ou pour enlever ou tuer les

membres de leur personnel. Je tiens ici à saluer le Programme alimentaire mondial et son personnel pour leur courage et pour leur décision de continuer à fournir de l'aide humanitaire dans les régions méridionales et centrales de la Somalie en dépit de conditions difficiles.

Par ailleurs, pour ce qui est d'encourager la communauté internationale à lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes, nous pensons que la piraterie, qui est une réponse naturelle à l'instabilité de la situation dans le pays, est un problème qui ne saurait être traité isolément de la situation politique en Somalie. Pour lutter contre la piraterie, il faut donc adopter une approche multidimensionnelle fondée sur un dialogue politique entre toutes les parties, émanant du processus de Djibouti et appuyée par une mission de maintien de la paix et des efforts visant à remettre sur pied les institutions publiques et à renforcer les capacités, notamment en matière de maintien de l'ordre.

À cet égard, nous encourageons la coopération entre les États, les organisations internationales et les organes de l'ONU dans le cadre du droit international, afin de lutter contre la piraterie et nous appuyons la décision d'examiner la formulation d'un cadre juridique national et régional permettant l'arrestation et la poursuite en justice de ceux qui sont soupçonnés d'avoir commis des actes de piraterie et des vols à main armée en mer. Nous affirmons que l'ONU doit jouer un rôle essentiel dans la coordination de la lutte contre la piraterie et dans la communication d'informations et nous exhortons tous les États Membres à fournir des informations sur leurs efforts de lutte contre la piraterie.

Ma délégation se félicite de la décision du Secrétaire général d'organiser une conférence de donateurs dans les prochains jours pour recueillir des contributions pour le fonds d'affectation spéciale de l'AMISOM et pour renforcer les capacités des institutions somaliennes. Nous attendons avec intérêt le rapport que le Secrétaire général présentera le 15 avril sur la situation en Somalie et sur les progrès réalisés s'agissant du déploiement complet de la Mission de l'Union africaine et de son élargissement pour qu'elle devienne une mission de maintien de la paix des Nations Unies.

Le rapport examinera les avancées politiques et les conditions de sécurité sur le terrain afin que le Conseil y fonde sa décision sur le déploiement des

forces de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie. Nous pensons également que l'absence de stabilité et les conditions de sécurité ne doivent pas servir d'excuse pour s'opposer au déploiement d'une force des Nations Unies en Somalie : l'expérience de l'ONU montre que le déploiement de forces des Nations Unies dans des zones instables a été efficace par le passé.

Encore une fois, la délégation de mon pays réaffirme sa détermination à œuvrer à la réconciliation nationale en Somalie et nous assurons S. E. le Ministre des affaires étrangères, qui nous a informés que le Président Sharif pourrait arriver en Libye demain ou après-demain, que nous sommes en contact avec toutes les parties et toutes les factions. La Libye est le seul État qui a, depuis des années, une ambassade en Somalie. Nous avons mis en place un hôpital à Djibouti pour soigner les blessés somaliens et nous continuons de fournir une aide alimentaire et des médicaments. Nous avons offert des centaines de bourses aux étudiants somaliens; l'Université de Tripoli a produit beaucoup de diplômés somaliens, dont le Président Sharif. Nous continuerons de fournir une aide au Gouvernement, notamment des véhicules, des outils et des équipements administratifs, et nous travaillerons en collaboration avec l'Union africaine et la Ligue des États arabes dans ce domaine.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République tchèque.

M. Kaiser (République tchèque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à la présente déclaration.

Je tiens tout d'abord à remercier M. Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé détaillé. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Mohamed Abdullahi Omaar, Ministre des affaires étrangères de la Somalie, et à le remercier de sa contribution au débat d'aujourd'hui.

Au cours des deux derniers mois, le processus de paix de Djibouti a été à l'origine d'un nouveau

scénario pour la Somalie qui représente une occasion de parvenir à une solution politique inclusive. L'UE se félicite de l'élargissement du Parlement de transition, de l'élection du Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, suivie de la nomination du Premier Ministre Omar Sharmarke et de son gouvernement. L'UE encourage le Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed et le Premier Ministre Omar Sharmarke à poursuivre leurs efforts pour parvenir à une cessation des hostilités et pour créer un processus de paix sans exclusive ouvert à toutes les parties au conflit. Ce processus doit aussi permettre aux femmes de s'exprimer. L'UE se félicite de ce que le Président a l'intention de se rapprocher des groupes qui s'opposent toujours au processus de Djibouti.

L'UE attend avec intérêt de travailler avec le Président, le Parlement fédéral de transition et le Gouvernement d'unité nationale dans leurs efforts et continuera d'appuyer les actions menées dans le cadre du processus politique pour relever les défis et saisir les chances qui s'offrent pour consolider la réconciliation, rétablir la paix pour le peuple somalien dans son ensemble et reconstruire le pays.

En dépit des faits nouveaux encourageants survenus sur le plan politique, la situation sur le terrain reste extrêmement précaire. Les problèmes de sécurité continuent de faire obstacle aux opérations humanitaires dans l'ensemble de la Somalie et ont conduit à une vague d'attaques contre les travailleurs humanitaires, les soldats de la paix et les défenseurs des droits de l'homme, la population civile étant la principale victime. L'Union européenne reconnaît que l'appui de la communauté internationale à la force de sécurité commune somalienne et à la force de police somalienne est essentiel.

Dans ce contexte, l'UE condamne les attaques du 22 février contre l'AMISOM qui ont causé la mort de 11 soldats de la paix burundais et ont blessé d'autres soldats, ainsi que les attaques contre les travailleurs humanitaires. La situation humanitaire demeure grave. Plus de 3 millions de personnes en Somalie ont toujours besoin d'une assistance humanitaire. Les actes de piraterie au large des côtes somaliennes restent une véritable source de préoccupation pour le peuple somalien et, en particulier, pour les millions de personnes qui sont tributaires de l'assistance envoyée à la Somalie par mer par le Programme alimentaire mondial.

L'UE se félicite des recommandations du Secrétaire général figurant dans son rapport détaillé (S/2009/132). Le Conseil de sécurité s'est dit, dans la résolution 1863 (2009), prêt à établir une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie pour prendre la suite de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), sous réserve d'une nouvelle décision du Conseil d'ici au 1^{er} juin 2009. Dans tous les cas, dans les mois à venir, l'AMISOM, ainsi que les institutions de sécurité somaliennes, continueront de jouer un rôle important pour assurer la sécurité, la stabilité et le maintien de l'ordre et pour appuyer le processus politique et faciliter les activités humanitaires. C'est la raison pour laquelle le renforcement de l'AMISOM et la mise en place d'un secteur de la sécurité somalien efficace doivent être appuyés le plus largement possible par la communauté internationale. À cet égard, l'Union européenne appuie la demande figurant dans la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité d'offrir un dispositif d'appui logistique des Nations Unies pour appuyer l'AMISOM et d'établir un fonds d'affectation spéciale.

Grâce à son Document de stratégie commune 2008-2013, l'Union européenne continue de fournir une aide à moyen et long terme à la Somalie. Une attention particulière est accordée à la promotion d'un environnement pacifique et sûr, des droits de l'homme, des processus démocratiques et du renforcement des institutions. Le programme d'appui de la Communauté européenne pour la même période s'élève à 215 millions d'euros, avec la bonne gouvernance, la sécurité, l'éducation, le développement économique et l'appui aux moyens d'existence comme secteurs prioritaires.

En ce qui concerne son appui à l'AMISOM, la Commission européenne s'est, jusqu'à présent, engagée à verser une somme de 40 millions d'euros. Reconnaissant qu'il faut prendre des mesures immédiates en faveur du secteur de la sécurité somalien, l'appui financier de la Commission européenne et des États membres de l'Union européenne se poursuivra également par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement dans le cadre de son programme pour l'état de droit et la sécurité et/ou par d'autres nouvelles voies, telles que l'Union africaine et l'AMISOM.

En février, l'Union africaine a demandé que l'Union européenne appuie financièrement les besoins immédiats et à court terme de la police de l'AMISOM. La Commission européenne est, en principe, ouverte à

contribuer dans le cadre de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique.

L'engagement direct de l'Union européenne dans la lutte contre la piraterie a commencé en septembre 2008 lorsqu'elle a pris les mesures lancées par quelques États membres de l'Union européenne en novembre 2007, qui se sont poursuivies jusqu'au 8 décembre 2008, où elles ont été remplacées par une opération navale, l'opération Atalanta. Selon les dispositions de la résolution 1846 (2008), l'opération Atalanta était axée sur trois objectifs principaux : premièrement, la protection des convois du Programme alimentaire mondial qui fournissent l'aide aux Somaliens dépendant de l'aide humanitaire; deuxièmement, l'escorte de certains des navires les plus vulnérables dans la zone de compétence; et, troisièmement, dans toute la mesure possible, la dissuasion et la répression des actes de piraterie par la surveillance et les patrouilles dans les zones maritimes où les pirates se sont avérés les plus actifs.

Cependant, on ne peut réussir à supprimer la piraterie aux larges des côtes somaliennes qu'en abordant les causes profondes du problème, qui sont l'instabilité et l'absence d'état de droit et de bonne gouvernance, et en aidant au développement des capacités de l'État somalien.

L'opération Atalanta dispose actuellement d'une force d'environ 1 000 hommes venant de 12 États membres. La force navale est actuellement composée de cinq frégates mises à disposition par la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne et l'Italie. Des hélicoptères et un avion de patrouille maritime ont été mis à disposition par la France et l'Espagne. Un autre vaisseau de guerre espagnol doit bientôt rejoindre l'opération, de même que trois navires suédois en mai. En août, la Norvège déploiera une frégate, et les Pays-Bas et la Belgique déploieront leurs frégates au cours du deuxième semestre 2009. D'autres contributeurs tels que la Croatie, l'Ukraine et la Suisse examinent également la possibilité d'apporter leur contribution.

L'opération de l'Union européenne est commandée par un amiral britannique venant du quartier général multinational de Northwood, au Royaume-Uni. Là aussi se situe le Maritime Security Centre-Horn of Africa, entreprise commune entre l'opération militaire de l'UE et le secteur des transports maritimes, qui vise à aider à assurer l'interaction la plus efficace avec le secteur et l'application la plus large possible des pratiques

optimales convenues, réduisant ainsi les risques au minimum.

L'opération de l'UE lutte efficacement contre la piraterie avec d'autres pays qui ont déployé leurs unités navales dans le golfe d'Aden et qui collaborent avec le Groupe de forces multinationales 151 qui opère dans le secteur, comme certains pays de la région.

Le Secrétaire général et Haut-Représentant de l'Union européenne, Javier Solana, a déclaré, dans sa lettre adressée au Secrétaire général Ban Ki-moon, que l'Union européenne est prête, dans le cadre de son opération navale Atalanta, à contribuer, dans les limites de ses moyens et de ses capacités, à la protection en mer des navires des Nations Unies en fournissant le dispositif d'appui logistique à l'AMISOM. Dans ce contexte, il est très important que l'Union européenne continue à disposer d'un fonctionnaire point de contact opérationnel au sein du Secrétariat à New York, en plus de l'agent de liaison au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie à Nairobi.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la communauté internationale doit continuer à appuyer le processus politique en Somalie. Cet appui doit être complété par les efforts des Somaliens eux-mêmes, qui sont en fin de compte responsables de donner corps à une parfaite réconciliation nationale. L'UE se tient prête à continuer à aider la Somalie. Actuellement, l'UE travaille, entre autres, sur une approche globale et cohérente en ce qui concerne la corne de l'Afrique, comprenant notamment la dimension régionale de la situation en Somalie.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M^{me} Enge (Norvège) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole, et je remercie S. E. le Ministre somalien des affaires étrangères, le Représentant spécial Ould Abdallah, et le Commissaire de l'Union africaine Lamamra pour leurs exposés.

Les derniers mois ont produit des changements remarquables en Somalie. Nous avons vu se dégager du processus de Djibouti une réconciliation reposant sur une large assise. Nous avons été témoins d'une passation de pouvoirs pacifique par des moyens constitutionnels. Et nous n'avons pas vu éclater l'instabilité ou une violence accrue, comme beaucoup le craignaient après que les forces éthiopiennes se furent retirées. La violence a diminué, Mogadiscio est

plus pacifique, les nouveaux dirigeants sont de retour dans la capitale et la population a commencé, en principe, à regagner ses foyers.

Cela constitue un accomplissement louable de la part du peuple somalien et de ses dirigeants, et leurs progrès sont encourageants. Nous souhaitons également reconnaître les efforts déployés par le Représentant spécial Ould Abdallah et son équipe du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, qui représente une constante source d'inspiration pour trouver des compromis permettant de faire avancer le processus.

Ceci est encourageant, mais nous savons qu'il reste un long chemin à parcourir. Les nouveaux dirigeants somaliens sont confrontés à d'immenses difficultés. La situation sécuritaire est encore précaire. Les besoins humanitaires sont immenses. Les droits de l'homme et l'impunité représentent des préoccupations majeures, et le processus de réconciliation doit continuer à progresser. La liste des réalisations s'est allongée, mais les attentes du peuple se sont également accrues. Les Somaliens en Somalie et à l'étranger sont désireux de voir une paix qui apportera non seulement la protection, mais également un avenir plus prospère.

Nous savons qu'il existe encore des groupes et des éléments dans le pays qui sont préparés à employer des moyens violents pour effacer les progrès qui ont été accomplis. Ceci comprend les attaques contre les soldats de la paix de Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). De telles attaques ne peuvent qu'être condamnées avec la plus grande fermeté. Nous rendons hommage aux soldats de la paix du Burundi et de l'Ouganda, qui restent malgré des circonstances extrêmement difficiles.

La communauté internationale doit faire front commun pour appuyer les nouveaux dirigeants somaliens contre les éléments qui tentent de détruire le processus de paix. La Norvège appuie la décision du Conseil de sécurité de créer un fonds d'affectation spéciale pour l'appui à l'AMISOM. Nous convenons qu'une conférence de donateurs est nécessaire pour solliciter des contributions pour le fonds d'affectation spéciale et pour le renforcement des capacités des institutions somaliennes, notamment les forces de sécurité conjointes et la force de police somalienne.

Mais la consolidation de la paix requiert plus que la création des instruments permettant de répondre aux menaces immédiates à la sécurité. Les nouveaux dirigeants doivent poursuivre leurs efforts visant à

tendre la main à ces groupes qui ne font pas encore partie du processus de paix et de réconciliation.

Il est également de la plus haute importance que les dirigeants puissent répondre aux besoins du peuple en services essentiels en assurant un accès sûr à l'aide humanitaire et en se concentrant sur le relèvement et la reconstruction. Au cours des dernières années, la Norvège a engagé environ 35 millions de dollars par an en Somalie. En tant que cofondateur du Groupe de contact international sur la Somalie et que président du comité des amis de la Somalie, nous continuerons à être activement mobilisés afin de répondre aux besoins du peuple somalien.

Au large des côtes somaliennes, nous sommes heureux de constater que la communauté internationale a intensifié ses efforts pour protéger les voies maritimes. À une séance du Conseil, en décembre 2008, la Norvège s'est engagée à contribuer à ces opérations navales (cf. S/PV.6046). Je peux confirmer que la Norvège enverra une de ses nouvelles frégates pour participer à l'opération Atalanta de l'Union européenne. Les préparatifs du déploiement du navire en août prochain sont bien avancés.

La Norvège participe activement au Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, et nous félicitons les États-Unis d'Amérique d'avoir pris l'initiative de créer ce groupe. Nous attendons avec intérêt la poursuite des pourparlers au sein du Groupe sur les questions clés telles que la coordination accrue et la coopération étroite pour poursuivre ceux qui commettent des actes de piraterie et des vols à main armée en mer.

Une solution durable au problème de la piraterie ne peut être trouvée que par une approche globale par laquelle les autorités somaliennes, y compris le gouvernement régional du Puntland, doivent jouer un rôle moteur. Pour cette raison, il pourrait être utile d'établir une coopération et une coordination plus étroites entre les opérations actuellement menées en mer et les autorités sur terre, particulièrement en ce qui concerne la surveillance côtière.

Le nouveau Président et son gouvernement doivent savoir que la communauté internationale est prête à coopérer entièrement avec les nouveaux dirigeants. Mais nous savons que les défis restant à relever pendant les deux dernières années de la période de transition seront considérables. Nous suivrons de près l'évolution de la situation au cours des mois à

venir, et nous nous tenons prêts à offrir nos conseils et notre appui lorsqu'ils seront nécessaires.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Zainuddin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire d'emblée combien nous sommes heureux de vous voir présider la séance d'aujourd'hui, et nous vous remercions de nous avoir permis d'y participer.

Nous souhaitons féliciter le Ministre des affaires étrangère Omaar de sa présence aujourd'hui et le féliciter de sa nomination. Nous tenons à remercier M. Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, de son exposé.

Nous tenons également à remercier le Secrétaire général de son rapport sur la situation en Somalie (S/2009/132) et de son rapport au Conseil de sécurité en application de la résolution 1846 (2008) (S/2009/146). Ma délégation a pris note de l'évolution positive signalée dans les deux rapports. Nous nous félicitons vivement de la détermination vigoureuse manifestée par la communauté internationale à poursuivre ses efforts en vue de remédier à la situation en Somalie. Toutefois, malgré cette évolution, il reste beaucoup d'autres défis à relever.

La Malaisie condamne les actes de piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes. Cette situation représente une grave menace pour les échanges mondiaux maritimes. Elle met en danger la vie des membres de l'équipage à bord des navires détournés ou attaqués. Cette situation entrave d'autre part gravement l'acheminement de l'aide humanitaire internationale vers la Somalie et des articles que les Nations Unies envisagent de fournir à titre d'assistance à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

La Malaisie a été directement concernée par les actes de piraterie au large des côtes somaliennes lorsque trois navires battant son pavillon ont été détournés dans le golfe d'Aden entre août et décembre 2008. Nous avons envoyé cinq vaisseaux de la marine royale malaisienne dans le golfe d'Aden à tour de rôle. Note objectif était de prêter l'appui nécessaire à l'effort déployé pour obtenir la libération des navires malaisiens détournés. Actuellement, la marine malaisienne fournit une escorte et la sécurité nécessaire aux autres vaisseaux battant son pavillon qui naviguent dans la zone. Les vaisseaux de la marine malaisienne

ont également assuré la sécurité aux vaisseaux d'autres pays, sur demande, et sont parvenus à faire échouer quelques tentatives des pirates de prendre des navires étrangers à l'abordage et de les détourner.

La Malaisie a fait part de ses graves préoccupations à la communauté internationale concernant la piraterie et les vols à main armée au large des côtes de la Somalie. Nous avons soulevé la question au cours du débat général de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, ainsi qu'au cours de la rencontre de notre Ministre des affaires étrangères avec le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, en septembre de l'année dernière. La Malaisie a exhorté la communauté internationale à élaborer immédiatement et collectivement des mesures concrètes et un cadre de coopération pour régler ce problème. C'est dans ces sentiments que nous nous sommes associés à d'autres États pour nous porter coauteurs de la résolution 1846 (2008) en particulier.

La Malaisie se félicite des opérations de lutte contre la piraterie menées par les États Membres et par les organisations régionales et internationales, et se réjouit en particulier des efforts concertés déployés à cet égard par les États riverains voisins. Nous sommes fermement convaincus, toutefois, que l'ONU doit jouer un rôle de chef de file, notamment en mettant en place une force navale de l'ONU afin de lutter contre la piraterie et les vols à main armés au large des côtes de la Somalie.

Nous souscrivons à l'idée que, pour aller au fond des choses, on ne pourra régler durablement le problème de la piraterie au large des côtes de la Somalie qu'après avoir assuré la stabilité politique, la prévalence de l'état de droit et l'amélioration de la situation socioéconomique dans le pays. Les mesures visant à lutter contre la piraterie doivent donc être prises d'une manière globale conjuguant des solutions politiques et une réforme du secteur sécuritaire et des sphères des droits de l'homme et économiques en Somalie.

Permettez-moi enfin de répéter que la Malaisie demeure disposée à travailler et à œuvrer de concert avec d'autres partenaires aux efforts internationaux visant à venir à bout du fléau de la piraterie et des vols à main armés au large des côtes somaliennes et au règlement de la situation générale en Somalie.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, je donne la parole à S. E. M. Samir Hosni,

Directeur de l'administration africaine et de la coopération arabo-africaine de la Ligue des États arabes.

M. Hosni (*parle en arabe*): Je voudrais remercier le Ministre des affaires étrangères de la Somalie, M. Omaar, ainsi que M. Ould Abdallah et M. Lamamra pour les déclarations détaillées qu'ils ont prononcées. Je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, de me donner cette occasion d'intervenir devant le Conseil sur la situation en Somalie.

Cette déclaration est prononcée à un moment crucial et prometteur du processus de paix qui a été brillamment dirigé par M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, avec la participation active de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes, et l'appui manifeste de la communauté internationale. Permettez-moi donc de faire brièvement les observations suivantes.

Premièrement, si la Ligue arabe se félicite des mesures importantes qui ont été prises pour appliquer l'accord de Djibouti, signé en août dernier – les plus importantes d'entre elles étant la formation d'un parlement élargi et le prolongement de la période de transition pour les travaux des institutions somaliennes, ainsi que l'élection du Sheikh Sharif Sheikh Ahmed au poste de président et la formation d'un gouvernement d'unité nationale sous la direction de M. Omar Abdirashid Ali Sharmarke –, elle n'en affirme pas moins dans le même temps l'urgente nécessité d'apporter un appui tangible à ce processus aux niveaux politique, financier et matériel.

Nous nous trouvons face à une évolution réellement positive qui doit être dotée de toutes les capacités nécessaires pour mettre en œuvre tous ces changements. Nous réaffirmons donc la nécessité urgente de fournir toutes les formes d'appui financier et logistique au Gouvernement somalien afin qu'il puisse mettre en place des institutions gouvernementales efficaces, appliquer ses programmes de réconciliation, de sécurité et de stabilité, et fournir des services de base au peuple somalien.

Bien que la Ligue arabe ne soit ni un donateur ni une organisation financière, elle a répondu à l'appel lancé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et a transféré la semaine dernière 1 million de dollars sur le compte du Gouvernement somalien afin

qu'il soit en mesure de créer les forces de sécurité communes comme cela est prévu dans l'accord de Djibouti – qui doivent être composées de 10 000 soldats – aux fins de maintenir l'ordre public et pour garantir la viabilité des institutions somaliennes actuelles. L'ordre du jour du sommet arabe qui se tiendra à la fin du mois à Doha, capitale du Qatar, comportera l'appui aux institutions somaliennes nouvellement formées.

Deuxièmement, nous approuvons vivement, appuyons et réaffirmons la direction positive prise par le Gouvernement somalien d'unité nationale s'agissant de rechercher activement une réconciliation nationale avec toutes les factions de la société somalienne, dans le pays et à l'étranger. Nous exhortons toutes les factions somaliennes à renoncer à la violence, à revoir leurs positions et à se joindre à la marche vers la réconciliation nationale somalienne.

Troisièmement, nous nous félicitons également des efforts déployés et du rôle joué par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et nous demandons qu'on lui apporte d'urgence l'appui logistique et financier dont elle a besoin afin que l'Union africaine (UA) puisse accroître l'effectif de la Mission pour le porter à l'effectif autorisé, à savoir 8 000 soldats.

Nous condamnons vivement les attaques récentes dirigées contre le personnel de l'AMISOM, qui ont causé la mort de 12 soldats de la paix du Burundi et blessé 17 autres soldats de la paix, sans parler des nombreuses victimes civiles somaliennes. Nous rendons un vibrant hommage aux forces de l'AMISOM, qui travaillent dans des conditions très difficiles en Somalie, et nous appelons toutes les parties à prêter appui à ceux qui travaillent en notre nom à tous, la communauté internationale, à instaurer la paix et la stabilité dans le pays.

Quatrièmement, nous nous associons à la demande de l'Union africaine de déployer une force de maintien de la paix de l'ONU en Somalie. Le Conseil de sécurité doit répondre à l'ardent vœu commun du Gouvernement somalien, de l'UA et de la Ligue des États arabes que l'on continue à appuyer l'AMISOM, que l'on parte de ce qu'elle a fait et que l'on autorise l'ONU à prendre la relève des responsabilités en matière de maintien de la paix en Somalie sans tarder.

Cinquièmement, je réaffirme l'existence d'un lien organique entre la piraterie, d'une part, et la question somalienne en général, d'autre part. Cette question

nous contraint à envisager sérieusement la manière la plus efficace d'appuyer les efforts tendant à instaurer la paix et la stabilité en Somalie, notamment après que les parties somaliennes seront parvenues à mettre en œuvre l'accord de Djibouti. La communauté internationale que nous incarnons doit leur montrer un soutien adéquat et préserver les progrès qui ont été réalisés vers la paix en Somalie. Nous devons également prévenir toute régression des efforts déployés en vue d'un règlement, car elle pourrait avoir des effets négatifs aux plans politique et de la sécurité, et cela serait très grave si, à Dieu ne plaise, cela devait se produire.

Enfin, la reconstruction de la Somalie doit être la priorité absolue de la communauté internationale. Quant à nous, au niveau régional arabe, la Ligue des États arabes, en coordination avec l'Union africaine, l'Organisation de la Conférence islamique et l'ONU, organisera cette année une conférence sur la reconstruction de la Somalie. À cette conférence, le Gouvernement somalien présentera ses plans de développement et les études de faisabilité requises. Les États arabes et les fonds d'investissements arabes participeront à cette conférence; nous espérons en fait que tout le monde y participera.

Le Président (*parle en arabe*) : M. Mohamed Abdullahi Omaar, Ministre somalien des affaires étrangères, a demandé la parole pour répondre aux observations qui ont été faites. En l'absence d'objection, je lui donne la parole.

M. Omaar (Somalie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, au nom de mon gouvernement et de mon peuple, à exprimer notre reconnaissance pour la compassion et la sympathie que tous les participants ont manifestées à l'égard du peuple somalien dans les circonstances actuelles. Je crois que la communauté internationale et le peuple somalien œuvrent de concert non seulement sur les questions relatives à la Somalie, mais également sur les questions qui concernent la sous-région.

En fait, je crois que les Somaliens ont fait une partie de ce qu'ils peuvent faire. Sur le plan politique, nous avons répondu – et je crois que nous avons fait ce qu'il fallait. Le Gouvernement a été constitué il y a 30 jours, et il en faudra 30 autres avant la tenue de la conférence d'annonce de contributions pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Ce qui signifie que l'objectif des 100 jours que nous nous sommes fixé aura été amputé de 60 jours : il ne nous

restera que 40 jours. Je veux donc signaler clairement le caractère urgent et immédiat de la situation.

Enfin, si nous faisons un bilan, il nous semble que nous avons quatre points positifs et quatre points négatifs. Ce qui est positif, c'est que nous avons la volonté politique; nous avons l'appui de l'opinion publique; nous avons des forces de sécurité communes fortes de 3 300 personnes qui sont prêtes en termes de ressources humaines; et nous disposons de la bonne volonté et de la réceptivité de la communauté internationale et des pays de la région. Ce sont là les quatre points positifs.

Les quatre points négatifs sont les suivants : nous avons des trouble-fêtes qui continuent de rejeter la paix et la stabilité; nous avons la piraterie; nous manquons de ressources; et nous devons faire face à nos échecs passés, tant pour ce qui est de notre histoire qu'en termes de perception.

Nous ne pouvons rien faire à propos du passé. Nous n'en sommes pas responsables. C'est pourquoi nous demandons au Conseil de ne pas nous mettre dans une situation qui constituerait un cercle vicieux. Nous vivons dans le présent, et nous avons un besoin urgent de l'aide du Conseil afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés pour la période des 100 jours. Nous sommes dans une situation dynamique, et nous croyons que nous pouvons rétablir la paix et rallier davantage de monde dans le processus de paix. Mais nous avons besoin que l'on prête une attention urgente tant à l'AMISOM qu'à nos forces de sécurité.

Si nous parvenons à ce stade, je crois que la prochaine séance sera bien plus positive.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie. Je le prie d'être concis.

M. Ould Abdallah (*parle en anglais*) : Je serai bref. Je souhaiterais donner un renseignement. Je crois comprendre que la conférence pour la mobilisation des ressources pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les forces de sécurité somaliennes, dont nous avons parlé, se tiendra le 22 avril à Bruxelles, sous réserve de confirmation auprès de tous les membres, en raison de considérations logistiques et autres.

Deuxièmement, je remercie le Conseil de ses nouvelles marques d'intérêt et de préoccupation vis-à-vis du drame de la Somalie, en particulier son rejet du

chantage permanent exercé par un certain nombre de Somaliens qui savent à quel point nous, ici, à New York, sommes attentifs à la une des journaux et aux sites Web; une seule grenade change considérablement le cours des choses; un seul obus de mortier change considérablement le cours des choses. Je n'aime pas comparer les points chauds actuels du monde avec la Somalie, mais si nous regardons les statistiques sur le nombre de morts, qui sont horribles, nous constatons que la Somalie se trouve dans une position difficile, mais que la situation n'est pas aussi mauvaise qu'elle pourrait l'être. C'est au chantage permanent que je fais allusion, et nous devons nous en libérer.

Nous parlons du peuple, et il a besoin de paix. Il est prêt pour la paix. Le rapport du mois d'avril nous fournira des chiffres précis. Nous serons sur le terrain; mon adjoint était à Mogadiscio la semaine dernière.

Avant de terminer, je voudrais remercier la délégation des États-Unis d'Amérique d'avoir fait état du rôle négatif de l'Érythrée. La Somalie ne partage

pas de frontière avec ce pays. Je suis fonctionnaire, mais, comme les membres du Conseil, j'ai vu le rapport dans lequel un Gouvernement, habituellement ami – les deux pays sont membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et n'ont pas de frontières communes – invite à la déstabilisation de ce pays. Il fallait en prendre note, et je remercie la délégation des États-Unis d'en avoir parlé. Nombre de membres du Conseil m'ont dit la même chose, et j'espère que cette question sera soulevée la prochaine fois. Je ne veux pas que cela devienne un problème, mais il faut en parler.

Le Président (*parle en arabe*): Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Une déclaration du Président à la presse relative à cette séance sera publiée.

La séance est levée à 13 h 10.